

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

APPUI A L'AMELIORATION DE LA PRODUCTION VEGETALE TROISIEME PHASE (APV3)

RD CONGO

CODE DGCD : NN 3012941

CODE NAVISION : RDC 12 186 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ	5
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION.....	7
1 ANALYSE DE LA SITUATION	9
1.1 LEÇONS APPRISSES DES PROJETS APV1 ET APV2 ET RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LE PROJET APV3.....	9
1.2 CADRE ET JUSTIFICATION DU PROJET	12
2 ORIENTATION STRATÉGIQUE.....	15
2.1 PERSPECTIVES DE LA COOPÉRATION BELGE DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE EN RDC 15	
2.2 LA PRISE EN COMPTE DE LA POLITIQUE NATIONALE SEMENCIÈRE.....	15
2.3 LE RENFORCEMENT DE L'OBTENTION DE NOUVELLES VARIÉTÉS, DE LA CONSERVATION DES VARIÉTÉS STRATÉGIQUES ET CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS DE PRODUCTION DE SEMENCES	16
2.4 PRIORITÉ À LA QUALITÉ DES SEMENCES PRODUITES BASÉE SUR UN SYSTÈME DE PRODUCTION DURABLE.....	16
2.5 CAPITALISATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS	16
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE.....	18
3.1 OBJECTIF GLOBAL	18
3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE.....	18
3.3 RÉSULTATS ET ACTIVITÉS ATTENDUS	19
3.4 INDICATEURS ET SOURCE DE VÉRIFICATION	33
3.5 ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE	33
4 RESSOURCES.....	35
4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES.....	35
4.2 RESSOURCES HUMAINES	39
4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES.....	40
5 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	41
5.1 CADRE LÉGAL	41
5.2 RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES.....	41
5.3 STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI	41

5.4	CONTRIBUTIONS DES PARTIES	46
5.5	MODALITÉS DE GESTION.....	46
5.6	GESTION EN RÉGIE.....	50
5.7	RAPPORTAGE	51
5.8	MÉCANISMES D'APPROBATION DES ADAPTATIONS DU DTF	53
5.9	SUIVI ET ÉVALUATION.....	53
5.10	CLÔTURE DE LA PRESTATION.....	55
6	THÈMES TRANSVERSAUX.....	56
6.1	GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT	56
6.2	BONNE GOUVERNANCE ET GENRE.....	56
7	ANNEXES.....	57
7.1	ANNEXE 1 - APPORT BUDGÉTAIRE EN EUROS	58
7.2	ANNEXE 2 - CHRONOGRAMME DES RÉSULTATS ET ACTIVITÉS	61
7.3	ANNEXE 3 - CADRE LOGIQUE	62
7.4	ANNEXE 4 - ORGANIGRAMME DE L'INERA EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2012.....	67
7.5	ANNEXE 5 - QUANTITÉ DE SEMENCES À PRODUIRE ET SURFACE POUR CHAQUE CATÉGORIE DE SEMENCES	71
7.6	ANNEXE 6 – COMPARATIF CLIMATIQUE DES TROIS SITES.....	72
7.7	ANNEXE 7 – MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DE L'UNITÉ DE PRODUCTION SEMENCIÈRE DE L'INERA À KINSHASA RÉCUPÉRÉS DE LA SECONDE PHASE DU PROJET	74
7.8	ANNEXE 8 – MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DU CENTRE DE YANGAMBI RÉCUPÉRÉS DE LA SECONDE PHASE DU PROJET	78
7.9	ANNEXE 9 – MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DU BUREAU DE LIAISON DU PROJET À KISANGANI RÉCUPÉRÉS DE LA SECONDE PHASE DU PROJET	82
7.10	ANNEXE 10 – MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DU PROJET AU CENTRE DE GANDAJIKA RÉCUPÉRÉS DE LA SECONDE PHASE DU PROJET.....	84
7.11	ANNEXE 11 – TdR PERSONNEL LONG TERME	89

Abréviations

ASS	Appui au Secteur Semencier (projet CTB)
BBTV	Banana Bunchy Top Virus
CARG	Comité Agricole et Rural de Gestion
CIALCA	Consortium for Improving Agriculture-Based Livelihoods in Central Africa
CIRAD	Centre de recherche agronomique pour le développement (français)
CMO	Convention de Mise en Oeuvre
CONASEM	Comité National Semencier
COPROSEM	Conseil Provincial Semencier
DCR	Directeur de Centre de recherche INERA
DSR	Directeur de Station de recherche INERA
FAO	Food and Agriculture Organization
GIS	Geographic Information System (SIG)
INERA	Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
INERA	Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique
I.S.T.A.	International Seed Testing Association
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MRS	Ministère de la Recherche Scientifique
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODAKK	Programme de Développement Agricole dans les Districts de Kwilu et Kwango (Province Bandundu)
PRODAKOR	Programme de Développement Agricole au Kasai Oriental
PRODAT	Programme de Développement de la Tshopo
SADC	South African Development Community
SENASEM	Service national Semencier
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SNV	Service National de Vulgarisation
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats
UCAG-MADR	Unité Conjointe d'Appui à la Gestion au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
UPOV	Union internationale pour la Protection des Obtentions Végétales

Résumé

Le projet « Appui à l'amélioration de la production végétale - Phase 3 » fait suite à deux premières phases qui se terminent fin juin 2012. Le projet avait pour but la relance de la production de semences initiales des principales cultures vivrières dans cinq sites de l'INERA, à savoir le Centre de Mvuazi au Bas Congo, la Station de Kiyaka dans le Bandundu, le Centre de Gandajika au Kasai Oriental, la Station de Kipopo au Katanga et le Centre de Yangambi en Province Orientale.

Cette troisième phase aura pour but de renforcer les acquis des phases précédentes, plus spécifiquement dans la province du Kasai Oriental et dans la Province Orientale (district de la Tshopo). Le projet viendra également en appui au démarrage des activités de production semencière du PRODAKK, dans la province du Bandundu.

Au cours de cette phase, l'accent sera mis sur la qualité des semences produites et sur la pérennisation de la production semencière dans le contexte plus vaste des programmes de développement agricoles, tant au Bandundu avec le PRODAKK, qu'au Kasai Oriental avec le futur PRODAKOR, et en Province Orientale avec le PRODAT. Les liens avec les COPROSEM seront renforcés pour la planification des saisons culturales, permettant ainsi la mise en place d'une gestion à moyen terme qui devrait permettre l'autofinancement de l'activité de production de semences initiales.

À l'instar du projet APV2, le projet APV3 œuvrera pour l'INERA qui est sous la tutelle du Ministère de la Recherche Scientifique

L'objectif global est de renforcer la sécurité alimentaire dans la province du Kasai Oriental et dans la Province Orientale en RD Congo.

L'objectif spécifique est : « Le renforcement durable d'un système de production du matériel végétal vivrier répondant à la demande, dans les centres ciblés de l'INERA situés dans les provinces Kasai Oriental (Gandajika) et de la Province Orientale en RDC (Yangambi) »

Trois axes majeurs de l'approche APV3 portent sur :

- i. La maintenance et l'entretien des moyens de production dans les Centres de Yangambi et de Gandajika, l'appui conseil au démarrage des activités du PRODAKK à la Station de Kiyaka.
- ii. La production de semences de base de qualité répondant aux demandes exprimées par les COPROSEM.
- iii. Le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de l'INERA avec le rétablissement des liens entre les chercheurs de l'INERA et les centres de recherche internationaux.

Le projet collaborera non seulement avec le SENASEM, mais également avec les réseaux de recherche agricole internationaux et avec d'autres projets impliqués dans la filière semencière.

Le projet aura une durée de 12 mois et le budget de la contribution belge est d'un million d'euros. Le projet est sous la tutelle du Ministère de la Recherche Scientifique et est

intégré au sein de la *Direction autonome des productions* de l'INERA.

Le projet sera exécuté sous le mode de la régie de l'Agence Belge de Développement (CTB) et bénéficiera d'un support de l'UCAG-MADR de la Représentation de la CTB en RDC.

Fiche analytique de l'intervention

DGD Numéro d'Intervention	3012941
Code navision CTB	RDC 12 168 11
Partenaire local	Ministère de la Recherche Scientifique
Durée du projet	12 mois
Durée Convention Spécifique	24 mois
Date estimative démarrage du projet	1 ^{er} juillet 2012
Contribution partenaire	Contribution en nature, en salaires et exonération de taxes
Contribution belge	1.000.000 EUR
Secteur d'intervention	Code CAD 31150 : Produits à usage agricole
Objectif global	<p>« Renforcer la sécurité alimentaire dans les provinces du Kasaï Oriental et dans la Province Orientale en RDC ».</p> <p>Cet objectif sera atteint à travers la production de semences saines, améliorées et performantes qui permettront l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la réduction de la pauvreté par l'augmentation de leurs revenus, ainsi que l'augmentation de la production agricole et la diminution des pertes liées à l'utilisation de matériels dégénérés et contaminés. Il en résultera l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations rurales et des citoyens.</p>
Objectif spécifique	« Le renforcement durable d'un système de production de semence et de matériel végétal vivrier répondant à la demande dans les Centres de recherche de l'INERA situés dans la province du Kasaï Oriental (Gandajika) et dans la Province Orientale (Yangambi) en RDC »

Bénéficiaires	<p>L'INERA en tant qu'institution ayant comme mandat la production de semences améliorées et performantes.</p> <p>Les chercheurs et techniciens de l'INERA.</p> <p>Les opérateurs semenciers (ONG de développement, agri-multiplicateurs, sociétés privées, différents bailleurs de fonds)</p> <p>Indirectement, les millions d'agriculteurs des provinces concernées qui bénéficieront de semences de bonne qualité.</p>
Résultats	<p>R1 : Les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'INERA sont soutenues et renforcées dans le secteur de la production semencière de matériel vivrier sain et purifié, tant dans les domaines techniques et financiers que dans ceux de la gestion des ressources humaines, de la planification, du suivi-évaluation et du renforcement de la diversification des variétés produites.</p> <p>R2 : Les infrastructures et moyens techniques de production des deux Centres retenus sont fonctionnels, ils permettent la production de semence de base pour leur province respective.</p> <p>R3 : La production de semences vivrières initiales et la conservation du germoplasme de matériel végétal assaini et purifié sont assurées à Yangambi et à Gandajika pour satisfaire à la demande.</p> <p>R4 : Les liens entre les centres de production ciblés, ainsi qu'avec le projet ASS sont renforcés et les liens avec le PRODAKK sont établis.</p> <p>R5 : Des activités de recherche en matière de GIFS (gestion intégrée de la fertilité des sols) sont développées dans les deux sites.</p>

1 Analyse de la situation

1.1 Leçons apprises des projets APV1 et APV2 et recommandations clés pour le projet APV3

Rédigé avant l'année 2006, le DTF du projet « Appui à l'amélioration de la production végétale » relevait que la fonction semencière de l'INERA (production de semences de base) restait opérationnelle ici et là mais n'était plus réalisée selon les procédures adaptées à cette production spécifique : le manque de rigueur dans la mise en œuvre des différentes opérations conduisant à la production d'une semence de qualité (filiation, conditionnement, contrôles de qualité), l'absence de moyens modernes de production (pesticides, matériel agricole, etc), aboutissaient à la production qui n'avait de semence de base que le nom.

1.1.1 Leçons apprises du projet APV1

Le projet APV a démarré le 1er février 2006 et avait pour objectif la relance de la production de semence de base des principales spéculations vivrières dans 4 sites de l'INERA : Mvuazi au Bas Congo, Kiyaka dans le Bandundu, Gandajika au Kasai Oriental et Kipopo près de Lubumbashi au Katanga. Les spéculations vivrières ciblées étaient les variétés en diffusion du manioc, du maïs, du riz, de l'arachide, du soja, du niébé et du haricot.

L'efficacité du projet sur la période peut être considérée comme bonne, les activités qui n'ont pas pu être réalisées n'ont pas eu d'influence négative sur les résultats et seront mises en œuvre au cours de la seconde phase.

Du point de vue de l'efficacité le projet a atteint les attentes et satisfait les bénéficiaires ainsi que ses collaborateurs. L'absence de loi semencière restait la contrainte majeure pour la pérennité de la production de semences de qualité reconnue.

En plus d'une législation semencière effective, la durabilité de l'action demandera une bonne gestion comptable et également foncière de la Direction des productions de l'INERA. A cette fin le rapport d'évaluation finale du projet, réalisé du 18 novembre au 5 décembre 2009, recommandait que la gestion des sites de Kiyaka et Gandajika soit réalisée de manière plus collégiale, les intervenants présents dans ces sites devraient en assurer la conduite en partenariat avec la Direction générale.

Le manioc est une des ressources alimentaires les plus importantes en RDC et suite à une grave épidémie de mosaïque virale le pays a vécu une période de crise pour l'approvisionnement des populations en boutures saines. Au mois de février 2006 l'IITA a officiellement cédé à l'INERA les six clones résistants et les neuf clones tolérants qui avaient pu être identifiés au cours de recherches qui ont duré une dizaine d'années en RDC. Le projet APV1 qui était alors en phase de démarrage a eu pour tâche de participer à la multiplication et à la diffusion de ces clones. À cette fin un minimum de cinq hectares de parc à bois a été implanté dans chaque site de production.

La banane et le plantain sont également de très importantes cultures alimentaires en RDC et le projet APV1 avait pour objectif d'implanter deux hectares de parcs à rejets

dans les sites ciblés. La maladie du BBTV s'est progressivement répandue dans le pays et le besoin de tests pour sa détection est devenu important pour éviter la diffusion de rejets contaminés.

Le bon déroulement du projet a permis de vérifier que l'INERA disposait toujours d'un potentiel important pour la production semencière et d'un personnel qui ne demandait qu'à reprendre du service.

Recommandation

Un résumé des recommandations figurants dans le rapport d'évaluation finale du projet est repris ci-dessous :

- Poursuivre le renforcement institutionnel et organisationnel de l'INERA au niveau de la production d'une semence vivrière de base de qualité. La mission d'évaluation finale recommande de concentrer ses actions sur les stations de Kiyaka et Ngandajika avec la collaboration et l'adhésion des dirigeants de l'INERA
- Rechercher l'amélioration de la qualité des semences produites, et notamment par la purification et la fixation des variétés instables (par exemple le maïs samaru, le maïs mus 1, etc.)
- Mettre l'accent sur l'amélioration des quantités produites
- Utiliser les recettes générées pour soutenir les actions liées à l'amélioration de la productivité
- Renforcer les contacts avec les COPROSEM et le CONASEM afin de mieux appréhender la demande

A cette liste nous ajoutons l'importance de commencer le plus rapidement possible les descriptions variétales. Le descripteur de l'UPOV a été proposé au cours d'une réunion avec les responsables du SENASEM au mois de novembre 2009.

1.1.2 Leçons apprises du projet APV2

Le projet a poursuivi les activités entreprises au cours de la première phase dans les quatre sites ciblés, avec une restriction aux spéculations à multiplication végétative pour le site de Mvuazi au Bas Congo et à celles à multiplication générative à la station de Kipopo au Katanga. Cette seconde phase prévoyait également d'étendre les activités de production semencière au Centre de Yangambi dans la Province Orientale. Au démarrage de cette phase le centre de Yangambi ne disposait pas encore de semences de souche. Le projet ayant une durée de seulement 29 mois, des semences de pré-base des spéculations adaptées ont été importées du centre de Gandajika et de la station de Kiyaka. Les activités de production ont été relancées à Yangambi et furent poursuivies dans les autres sites.

Avec la production de semences de base purifiées et saines il a rapidement été observé que les variétés locales sont pour la plupart peu productives. De nouvelles variétés de maïs, de niébé et d'arachide devraient pouvoir être inscrites au catalogue variétal national en cours d'élaboration par le SENASEM d'ici la fin du projet.

Après la récolte les graines doivent être séchées, triées et conditionnées pour la vente. Au cours des deux projets APV successifs le conditionnement des semences a été réalisé manuellement. Le conditionnement manuel des semences est un travail long et fastidieux qui dure de deux à trois mois. En conséquence une semence récoltée à la fin du mois de janvier/début février est prête pour la vente à la fin du mois d'avril/début du mois de mai, c'est-à-dire à la fin de la saison des pluies et elle devra être conservée en magasin de stockage jusqu'aux mois de septembre/octobre. Compte-tenu des conditions de stockage (chaleur, humidité et ravageurs) il y a une perte importante du pouvoir germinatif et beaucoup d'attaques de ravageurs pour certaines spéculations (principalement maïs, soja et niébé).

Les COPROSEM sont des organes de concertation devenus incontournables pour une bonne gestion de la production semencière dans les provinces où le projet est implanté. La participation des agents de l'INERA impliqués dans la production semencière à toutes les réunions des COPROSEM ayant la semence à l'ordre du jour est nécessaire.

Le virus du bananier (Banana Bunchy Top Virus) s'est répandu à travers tout le pays et la production de bananes et de plantains sains est difficile. Avec l'appui du laboratoire de phytopathologie de l'Université de Kisangani (UNIKIS), des dépistages par des tests ELISA peuvent être réalisés sur les rejets produits et plantés. Cette activité avait été démarrée au cours de la seconde phase et sera poursuivie.

Le projet APV2 avait participé à la mise en place d'une comptabilité informatisée à l'INERA. La tenue d'une comptabilité rigoureuse est en effet un élément totalement indispensable pour une bonne gestion des activités dans les stations pour l'activité de production semencière en particulier. L'objectif est la maîtrise des coûts de production, ce qui permet de prendre les décisions pour atteindre le seuil de rentabilité.

Recommandations

- Relancer la description variétale et la recherche adaptative à partir de variétés génériques des centres internationaux de recherche.
- L'utilisation du matériel de conditionnement de semences acquis par l'APV2 permettra de mettre la semence sur le marché quelques jours après leur récolte et donc de répondre aux besoins de la saison qui suit immédiatement (saison B dans l'hémisphère sud et saison A dans l'hémisphère nord).
- La participation des agents de l'INERA impliqués dans la production semencière à toutes les réunions des COPROSEM ayant la semence à l'ordre du jour sera rendue obligatoire.
- Le projet doit appuyer le laboratoire du Prof. Dheda de l'UNIKIS pour renforcer ses capacités d'indexation.

Un plan d'entreprise de l'Unité de production de semence sera élaboré par l'APV3 sur base des éléments comptables transmis par les services compétents de l'INERA.

1.2 Cadre et Justification du projet

Le Programme Indicatif de Coopération signé en décembre 2009, prévoyait un programme de relance agricole, dont un des trois résultats attendus est une *'Augmentation de la productivité des exploitant(e)s agricoles ruraux pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché avec l'appui à un nombre de filières limité.'*

Les conditions sécuritaires ayant favorablement évolué depuis le PIC 2007-2010, notamment dans le sud de la province Orientale, le nouveau PIC 2010-2013 concentre les efforts de la coopération sur un nombre limité de districts de cette province. Pour des raisons de cohérence, en prenant en considération à la fois les acquis de la coopération belgo-congolaise et les engagements pris récemment par la RDC, il a été proposé dans la « Note de réflexion » d'implanter une phase de transition dans le district de la Tshopo, en particulier au Centre INERA de Yangambi, ainsi qu'au centre de recherche de Gandajika au Kasai Oriental. Afin de préserver les acquis des phases précédentes dans la province du Bandundu, le projet APV3 appuiera également l'installation du volet 'production de semences initiales' du PRODAKK à la Station INERA de Kiyaka. Les activités dans le Katanga et dans le Bas-Congo ne sont plus poursuivies selon la concentration géographique du PIC 2010-2013.

Les six cultures vivrières prioritaires sont par ordre décroissant d'importance, le manioc, le riz, le plantain, le maïs, le niébé et l'arachide. Le manioc étant la première culture pour la sécurité alimentaire, une priorité sera donnée à la multiplication et à la diffusion de boutures saines des variétés améliorées de cette culture.

Vu l'importance de certaines cultures de rente dans le développement durable d'une agriculture de marché et le besoin de protection des écosystèmes forestiers dans le District de la Tshopo, la production de semences et de plantules de palmier à huile et de cacao seront renforcées à Yangambi. La production de plantules de palmier à huile qui a été développée à Gandajika au cours de la deuxième phase du projet sera renforcée. Cette culture sera également indirectement relancée à la Station de Kiyaka en collaboration avec le PRODAKK.

Les groupes cibles directs sont les acteurs et opérateurs impliqués dans le secteur semenciers, tels que le SENASEM, les COPROSEM, les ONG de développement et les sociétés semencières privées, mais également les autres projets de développement agricole (FIDA, UE ISCO, BAD, USAID)

Les groupes cibles indirects sont les millions d'agriculteurs des provinces concernées. Ceux du district de la Tshopo dont la population est estimée à 2.6 millions d'habitants¹ essentiellement ruraux, et ceux du Kasai Oriental dont la population est estimée à 4,8 millions d'habitants², qui bénéficieront des catégories de semences produites à partir des semences initiales de l'INERA et par la suite de semences certifiées et semences commerciales, produites par les agri-multiplicateurs encadrés par le SENASEM et les COPROSEM.

¹ Division Provinciale de l'Administration du territoire, 2009

² PNUD RDC – Mars 2009

Analyse SWOT pour le projet APV3

Sur base des rapports d'évaluation et d'exécution, des comptes rendus des réunions de la SMCL et des réunions tenues durant les deux premières phases du projet, les principaux points forts et les points faibles du projet sont repris dans le tableau 1 ci-dessous.

Cette analyse permet de mieux cibler les activités à mener dans cette troisième phase tout en prenant en compte des facteurs éventuellement exogènes ou sur lesquels le projet n'a pas ou très peu d'influence.

Tableau 1 : Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Le fonctionnement de la Direction des Productions et de ses antennes dans deux centres de recherche de l'INERA ;• La relance effective, dans un contexte très difficile, des activités de production de semences ;• La production de semences initiales dont la quantité répond aux demandes exprimées par les COPROSEM ;• Espoir et dynamisme rendus aux chercheurs de l'INERA ;• Collaboration avec le SENASEM pour la certification des semences ;• Formation des chercheurs en technique de production semencière ;• Introduction de variétés génériques potentiellement intéressantes à partir des Centres internationaux de recherche agricoles de la sous-région ;• Équipement des Centres de production en matériel de conditionnement de semences ;• Utilisation de la cartographie GIS des sites pour la planification des saisons culturales ;• La mise en place d'une comptabilité informatisée à l'INERA permettant une bonne gestion des coûts de l'activité semencière ;• La rédaction des descripteurs variétaux permettant les inscriptions au catalogue national semencier et les exportations vers les pays membres de la SADC.	<ul style="list-style-type: none">• Absence d'Arrêtés d'exécution de la loi semencière ;• Absence de laboratoire de contrôle de qualité interne à l'INERA ;• Lenteur de la Division de la comptabilité informatisée de l'INERA pour la publication des comptes ;• Faible activité et performance du Système National de Vulgarisation ;• Insuffisance de formation des chercheurs et des techniciens dans les sites ;• Impact géographique limité par l'accessibilité et l'immensité des provinces ;• Faible monitoring et suivi évaluation interne dans les sites de production ;• Fonctionnement de la Direction des Productions de l'INERA subventionné presque entièrement par le projet.

Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Les Arrêtés d'exécution de la loi semencière n'étant pas d'application, l'absence de régulation de la filière semencière laisse la possibilité à certains acteurs de produire des semences de base ; • Un coût de production élevé pourrait décourager les acheteurs potentiels ; • Le Ministère de tutelle de l'INERA n'est pas le MINAGRI, ce qui peut fragiliser la filière ; • Collusions possible entre acteurs de la filière vu le faible budget de l'État ; • Distribution gratuite de semences par les Partenaires Techniques et Financiers et certaines ONG. • Manque de transparence par les chercheurs de l'INERA, 	<ul style="list-style-type: none"> • Le besoin en semence de qualité en RDC place l'INERA comme un acteur privilégié ; • L'autonomie financière de la Direction des productions est garantie par les textes et l'accumulation de recette provenant de la vente des semences ; • L'existence d'autres projets et ONGs (BM, BAD, EU et ASS) demandeuses de semences de base, et le développement du secteur privé dont les associations d'agriculteurs multiplicateurs dans la filière semencière ; • La constitution du CONASEM, des COPROSEM et des CARG.

2 Orientation stratégique

2.1 Perspectives de la coopération belge dans le secteur de l'agriculture en RDC

L'agriculture est un secteur prioritaire retenu dans le DSCR, le Programme d'Actions Prioritaires du Gouvernement (PAP) ainsi que dans le Cadre Sectoriel des Dépenses à Moyen Terme (CSDMT).

L'étude préparatoire du PIC 2010-13 « Financement de la filière semencière des cultures vivrières » recommandait une continuation du support à l'INERA et surtout au SENASEM, vu leurs rôles clés dans la chaîne semencière. L'étude soulignait que la filière semencière était un élément incontournable pour obtenir une relance de la production vivrière et que l'abandon du support extérieur aurait pour conséquence de voir les efforts consentis et les résultats obtenus annihilés.

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-13 signé le 21 décembre 2009 prévoit que dans le cadre du code de Conduite de l'UE sur la complémentarité et la Division du Travail, la Belgique, d'un commun accord avec le Gouvernement congolais, s'est engagée à concentrer ses interventions en RDC sur 3 secteurs, à savoir (i) l'agriculture, (ii) les pistes et les bacs, et (iii) l'éducation.

Dans le cadre du Résultat 3 mentionné dans le PIC, l'amélioration durable de la gouvernance du secteur agricole dans les zones de concentration, il est prévu un appui institutionnel et un renforcement des capacités opérationnelles de l'ex MINAGRI, de l'ex MINIDER, actuellement réunis sous le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et de l'INERA, du niveau national jusqu'au territoire concernés. En priorité en faveur des services impliqués dans toutes les étapes/segments de la filière semencière et dans la vulgarisation en privilégiant l'appui aux femmes bénéficiaires directes de cet appui.

La troisième phase du projet APV s'inscrit dans les orientations stratégiques, notamment en termes d'appui aux filières semencières retenues et de choix des zones géographiques ciblées.

2.2 La prise en compte de la politique nationale semencière

Le projet APV 3 est en phase avec les documents de politique nationale en matière de lutte contre la pauvreté et en matière de politique agricole, du code agricole comprenant la législation semencière. Si les Arrêtés d'exécution de ces documents ne sont pas encore promulgués, ils représentent cependant un cadre de référence.

La législation semencière avec le code agricole est nécessaire pour cadrer la production de semences initiales dans une Stratégie et un Plan Directeur de l'INERA en la matière.

Cette stratégie et ce plan national devront être élaborés en concertation avec le MAPE tout en tenant compte des résultats acquis par les premières phases du projet APV et ceux de l'évaluation finale du projet d'Appui au Secteur Semencier. Ces documents

contribueront à alimenter l'élaboration d'un Plan National de la Recherche Agricole en RDC qui reste à élaborer.

2.3 Le renforcement de l'obtention de nouvelles variétés, de la conservation des variétés stratégiques et consolidation des activités de production de semences

Ce troisième projet poursuivra l'obtention de nouvelles variétés vivrières, à partir à partir des réseaux de recherche agronomique internationaux, qui ont pour mandat international d'assurer la conservation et la diffusion des espèces et variétés dans le monde. L'INERA et le MADR se concerteront sur les priorités des variétés à introduire. Il s'agira de semence ou de matériel végétal et ces introductions feront l'objet d'essais multi locaux afin de rechercher la meilleure adaptabilité géographique.

Il est également opportun que l'INERA et le MAPE conservent le patrimoine génétique de la RDC. La conservation du germoplasme sera réalisée avec l'appui des banques de gènes internationales.

Les activités de production de semences se poursuivront dans deux sites ayant déjà bénéficiés des premières phases du projet. Un certain nombre d'équipement viendra compléter les investissements afin de garantir la qualité des semences produites.

2.4 Priorité à la qualité des semences produites basée sur un système de production durable

La troisième phase du projet apportera une priorité à la qualité du matériel semencier produit, basé sur un système de production durable et répondant à la demande.

L'objectif recherché est de rendre l'INERA autonome financièrement et reconnu pour la qualité de sa production de semences initiales. La production de semence est une prestation de service répondant à la demande et qui devrait être financièrement autosuffisante. Dans le cas contraire, la dépendance de financements extérieurs rendrait peu durable cette activité essentielle.

2.5 Capitalisation et diffusion des résultats

Le projet APV 3 devra contribuer à la capitalisation et à la diffusion des résultats obtenus à l'INERA (même ceux d'un passé lointain qui restent pertinent aujourd'hui).

Le dispositif de publication et de diffusion des fiches techniques de production de semence initiale (les semences de base produites par l'INERA) ainsi que les caractéristiques variétales sera renforcé par l'INERA. Les documents seront publiés et diffusés, soit sous forme de document d'information professionnel à l'attention des agents de l'INERA ou du SENASEM, soit sous forme de manuel guide de formation.

En matière variétale et de biodiversité, le projet aidera la Direction des Productions à maintenir des contacts actifs avec les réseaux de recherche agronomique et universités, notamment l'IITA, le CIALCA, les Universités belges dont celle de la KUL (bioversity

banane), etc.

L'amélioration de la sécurité alimentaire, basée sur la production de semences et de matériel végétal de qualité, ne peut se réaliser sans concertation et engagement de la part des deux Ministères directement impliqués dans la filière semencière. Étant donné l'importance de l'agriculture en RDC et compte tenu du paysage institutionnel existant, une convention de partenariat entre le MAPE (SENASEM, SNV) et le MRST (INERA/Direction de la Production) sera formalisée et appliquée, ceci afin de définir les éléments de coopération dans le domaine de la production de semences, le rôle et la coopération attendue des deux institutions.

Responsabilité du MADR/SENASEM/ASS :

- L'analyse des besoins en semences (quantités, variétés, qualités, conditionnement).
- Le contrôle externe réglementaire de qualité et de certification par le SENASEM.
- Vulgarisation de la législation semencière.

Responsabilité de l'INERA :

- La maintenance professionnelle des semences les plus populaires, l'introduction de nouvelles variétés en coopération avec les réseaux de recherche internationaux et diffusion des données sur les nouvelles variétés (pour le catalogue variétal national).
- Formation des chercheurs et techniciens de l'INERA en matière de technologie semencière.
- La diffusion aux utilisateurs (MADR, SENASEM, Projets) des résultats de la recherche opérationnelle de la production de semence améliorée.
- Participation aux réunions des COPROSEM en ce qui concerne l'estimation de la « demande ».

Responsabilité conjointe MADR – MRST :

- La mise en place d'un système de communication et de coordination entre les deux ministères et les différents acteurs impliqués dans la filière.
- Analyse des prix de revient et de la valeur ajoutée aux différentes étapes de production et de commercialisation.
- Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la convention de collaboration et de partenariat MADR-MRST (participation aux SMCL, aux réunions COPROSEM, etc.).

Cette convention tiendra compte des autres intervenants tels que les projets FIDA, les programmes de l'IITA, du CIALCA, de BIOVERSITY et autres réseaux de recherche agronomique.

3 Planification opérationnelle

3.1 Objectif global

L'objectif global est en phase avec la Note de Politique Agricole et du Développement Rural :

«Renforcer la sécurité alimentaire dans la province du Kasai Oriental et dans la Province Orientale en RDC»

L'amélioration de la sécurité alimentaire en RDC prépondérante. La plupart des interventions dans le secteur agricole doivent aujourd'hui contribuer à améliorer la sécurité alimentaire de la population, non plus en basant leurs actions sur de l'aide alimentaire importée mais en développant de véritables programmes encourageant les paysans à relancer la production vivrière. Dans ce cadre, l'accès à une semence de qualité produite en quantité suffisante est une condition *sine qua non*.

3.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet est le suivant :

« Le renforcement durable d'un système de production de semence et de matériel végétal vivrier répondant à la demande dans les Centres de recherche de l'INERA situés dans la province du Kasai Oriental (Gandajika) et dans la Province Orientale (Yangambi) en RDC»

Les indicateurs de l'objectif spécifique sont les suivants:

- 1) Un système de production de semences vivrières durable est élaboré selon un plan de gestion et des protocoles de production dans les deux centres ciblés de l'INERA pour répondre à la demande exprimée par les COPROSEM.

Moyens de vérification :

- une stratégie et un plan directeur de la production semencière sont disponibles ;
 - les plans d'entreprise des deux Centres sont disponibles ;
 - les rapports d'exécution, les quantités de semence produites et les contrôles de qualité du SENASEM répond à la demande des COPROSEM ;
 - rapports sur les quantités de semence de base vendues ;
 - les rapports du SENASEM et les procès-verbaux des réunions des COPROSEM.
- 2) L'obtention variétale et la conservation du germoplasme des variétés retenues sont renforcées grâce à la poursuite des activités de recherche adaptative et à

l'envoi d'échantillons de graines dans les banques de gène internationales pour une conservation de longue durée.

Moyens de vérification :

- rapports sur l'obtention et la conservation du germoplasme pour les principales cultures ;
- nombre d'anciennes variétés décrites et nombre de nouvelles variétés obtenues inscrites au Catalogue national semencier.

3.3 Résultats et activités attendus

Les cinq résultats attendus du projet correspondent aux axes majeurs portant sur le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles de la *Direction des productions* de l'INERA, l'entretien et le maintien des capacités de production des deux centres ciblés, la production de semences de qualité répondant à la demande, le renforcement des liens entre les sites de production ainsi qu'avec les projets ASS et PRODAKK (avec la station de Kyaka), et le développement d'activités de recherche en matière de GIFS dans les deux sites.

Les cinq résultats sont :

1. Les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'INERA sont soutenues et renforcées dans le secteur de la production semencière de matériel vivrier sain et purifié, tant dans les domaines techniques et financiers que dans ceux de la gestion des ressources humaines, de la planification, du suivi-évaluation et du renforcement de la diversification des variétés produites.
2. Les infrastructures et moyens techniques de production des deux Centres retenus sont fonctionnels, ils permettent la production de semence de base pour leur province respective.
3. La production de semences vivrières initiales et la conservation du germoplasme de matériel végétal assaini et purifié sont assurées à Yangambi et à Gandajika pour satisfaire à la demande.
4. Les liens entre les centres de production ciblés, ainsi qu'avec le projet ASS sont renforcés et les liens avec le PRODAKK sont établis.
5. Des activités de recherche en matière de GIFS (gestion intégrée de la fertilité des sols) sont développées dans les deux sites

3.3.1 Résultat N°1 : Les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'INERA sont soutenues et renforcées dans le secteur de la production semencière de matériel vivrier sain et purifié, tant dans les domaines techniques et financiers que dans ceux de la gestion des ressources humaines, de la planification et du suivi-évaluation et du renforcement de la diversification des variétés produites.

L'INERA est une institution nationale centralisée à Kinshasa avec des Centres et des Stations de recherche dispersés dans tout le pays. Dans l'organigramme repris en Annexe 4, l'*Unité de production des semences* de l'INERA relève de la *Direction des productions*, qui elle-même dépend du *Directeur Général a.i.* Autrefois cette direction était sous la responsabilité du *Directeur scientifique*, mais suite à la nomination de l'actuelle *Direction Générale* par notification de l'Arrêté ministériel n°003/MINRS/CABMIN/LBN/2010 du 24 mars 2010, le poste de *Directeur Scientifique* a été supprimé et le Directeur Général a.i. assume également ce rôle.

Dans la continuité des précédentes phases, il s'agit de consolider le fonctionnement de l'*Unité de production de semences* à Kinshasa de manière à coordonner les activités dans les Centres ciblés de Yangambi et de Gandajika. Une assistance sera apportée à la Station INERA de Kiyaka pour répondre à la demande des besoins en semences du PRODAKK.

Les activités liées au résultat n°1 portent sur les six points suivants,

- 1) Une stratégie globale et un plan directeur national du secteur de la production et de la conservation des semences initiales de l'INERA sont élaborés. Ils répondent aux besoins des utilisateurs, renforcent la sécurité alimentaire et le revenu des producteurs.

Les indicateurs et moyens de vérification :

- Le plan directeur national et provincial de la production de semences est élaboré et diffusé.
 - La participation de l'INERA aux réunions de coordination des COPROSEM, bénéficiant de l'appui du SENASEM, permet d'identifier l'estimation des besoins en semences de base une saison à l'avance.
- 2) Un plan d'entreprise rentable (Business plan) est élaboré, exécuté et évalué (audit externe) au niveau des deux Centres de production.

Les indicateurs et Moyens de vérification :

- Le plan d'entreprise de l'Unité de production de semence et de ses deux démembrés provinciaux, les rapports d'exécution et d'audits par campagne.
- Les rapports sur les performances du personnel.

- 3) Les ressources humaines de l'INERA maîtrisent les techniques de planification, de production, de gestion semencière et un plan de carrière est disponible.

Les indicateurs et moyens de vérification :

- Les rapports sur les performances du personnel.
- Rapports et manuels de référence diffusés par le projet et assimilés par le personnel.

- 4) Le système de production semencière est capitalisé et diffusé en collaboration avec le SENASEM, et le Service National de Vulgarisation (SNV) dans la mesure où ce dernier pourrait être redynamisé.

Les indicateurs et moyens de vérification :

- La structure de coordination interministérielle est opérationnelle et la consultation multi-bailleurs est efficiente.

- 5) Relance des contacts et des synergies avec les Centres internationaux et établissements universitaires de recherche agronomique.

La redynamisation de la recherche agricole dans le cadre de l'INERA doit conduire à une recherche agricole opérationnelle et efficiente. Les activités de relance de la recherche à l'INERA seront poursuivies et intensifiées par la création et le renforcement des liens entre les chercheurs de l'institution et les réseaux de recherche internationaux. Les « Actes de la revue scientifique des activités de recherche à l'INERA » qui s'est tenue au Centre de Mvuazi du 23 au 27 janvier 2012 et qui ont été publiés par le projet APV2 constitueront un élément de base important pour la redynamisation de la recherche agricole en RDC.

De plus, en collaboration avec l'INERA, APV3 élaborera une proposition pour un plan de financement supplémentaire (i.e. programme bourses CTB) afin de mettre en œuvre cette redynamisation de la recherche agronomique. Les bénéficiaires seront bien sûr les chercheurs et techniciens de l'INERA et dans son ensemble la recherche agronomique en RDC.

Les indicateurs et moyens de vérification :

- Contacts et projets avec les Centres de recherche et établissements universitaires internationaux.

- 6) Le renforcement de la diversification des variétés vivrières est accru grâce à l'introduction de semences de variétés génériques depuis les Centres internationaux de recherche tandis que le patrimoine génétique vivrier congolais est sécurisé dans les banques de gènes internationales.

La plupart des variétés vivrières à graines multipliées par l'INERA sont anciennes et leur potentiel de production reste limité, même lorsqu'elles sont purifiées et cultivées dans de bonnes conditions. Devant ce constat, le projet APV2 avait redémarré l'obtention variétale en collaboration avec les centres internationaux de recherche. Un total de 96 introductions de variétés génériques de maïs, riz et

arachide avaient été introduites dans le cadre d'essais adaptatifs dans les sites INERA. Au terme de seulement deux ans d'observations, ces introductions ont permis de retenir 5 variétés de riz, 8 variétés d'arachide et 31 variétés de maïs comme potentiellement intéressantes pour leur inscription au catalogue variétal national.

Indicateurs et moyens de vérification :

- Nombre de variétés potentiellement performantes mises au point, décrites et inscrites au catalogue variétal national.
- Nombre de variétés enregistrées dans les banques de gènes internationales.
- Contacts relancés avec les institutions internationales.

3.3.2 Résultat N°2 : Les infrastructures et moyens techniques de production des deux Centres retenus sont fonctionnels, ils permettent la production de semence de base pour leur province respective en garantissant la conservation du germoplasme.

Au cours des premières phases, la relance des activités de production de semence initiale aux Centres de Yangambi et Gandajika a demandé la réhabilitation d'infrastructures, l'acquisition de matériel et d'équipements directement nécessaires.

Les activités du résultat n°2 portent sur les points suivant :

- 1) Pour répondre aux besoins directs de la production de semences initiales, les engins déjà fournis au cours des projets précédents (tracteurs, charrues, herses, remorques, épandeurs d'engrais, pulvérisateurs à rampes, etc.), le matériel de traitement et de conditionnement des semences, les magasins, aires de séchage et moyens de communication (connexion à l'Internet), doivent être entretenus ou réparés de manière à maintenir une production et un conditionnement professionnel des semences initiales. Il sera donc nécessaire d'assurer un suivi rigoureux des entretiens et réparations des infrastructures de base, des équipements et du matériel agricole fourni au cours des projets précédents.

Indicateurs et Moyens de vérification :

- Les quantités de semence produites.
 - La planification des demandes de prix, appels d'offre, rapports de réception et qualité des cahiers spéciaux des charges.
 - Les inventaires physiques du matériel acquis par le projet pour les sites de production.
 - Les inventaires des travaux de réhabilitations et des aménagements réalisés dans les Centres.
 - Les rapports des Centres de production.
 - Les rapports d'exécution du projet.
 - Les rapports financiers.
- 2) Assurer le remplacement du matériel roulant 4x4 devenu vétuste au Centre de Gandajika.

Indicateurs et Moyens de vérification :

- Acquisition d'un véhicule pick-up 4x4 pour le centre de Gandajika

3.3.3 Résultat N°3 La production de semences vivrières initiales et la conservation du germoplasme de matériel végétal assaini et purifié sont assurées à Yangambi et à Gandajika pour satisfaire à la demande.

La production de semence initiale est exécutée selon un schéma cohérent de production dans les centres de recherche de l'INERA encadrés par les projets APV.

Les sept activités du résultat n°3 sont les suivantes.

1) Établir et exécuter un plan de production de semences initiales de qualité

Techniquement parlant le premier maillon de la filière semencière est constitué par la recherche agronomique chargée de la mise au point de nouvelles variétés plus performantes. Lorsqu'une variété améliorée est identifiée, elle doit faire l'objet d'une description variétale précise selon le canevas adopté par la législation en vigueur³. Un échantillon de graine de cette nouvelle variété doit ensuite être transmis à l'institution chargée du contrôle et des enregistrements, c'est-à-dire le SENASEM en R.D.C. Toute nouvelle variété inscrite dans le catalogue national peut alors être exportée vers d'autres pays membres de la SADC. Signalons que la rédaction des descripteurs pour 58 variétés produites par l'INERA n'a commencé qu'au mois de septembre 2010 dans le cadre de la seconde phase du projet APV, et sera poursuivie dans APV3.

Les nouvelles variétés obtenues par la recherche sont multipliées en quantités plus importantes par la Direction des productions de l'INERA selon le schéma classique « souche, pré-base, base » avant d'être vendues aux agriculteurs multiplicateurs qui produiront à leur tour des semences « certifiées et commerciales ». Dans les Centres de Yangambi et de Gandajika, comme à la Station de Kiyaka, cette production de semence de base est exécutée selon les schémas de production en respect des normes et est contrôlée par le SENASEM.

Les quantités de semences produites doivent satisfaire à la demande qui est notamment exprimée par les COPROSEM et/ou les CARG. L'importance de cette demande dépendra de facteurs divers tels que la valeur intrinsèque de la variété par rapport aux variétés déjà présentes dans le milieu rural, l'efficacité des services de vulgarisation, la vitesse de dégénérescence de la variété demandant un renouvellement plus ou moins rapide de la semence, l'efficacité des services de commercialisation, la solvabilité des ménages. Une estimation des besoins potentiels peut également être obtenue sur base d'études réalisées par divers organismes (FAO, PNUD, Statistiques nationales, ...).

Selon la nomenclature internationalement agréée et selon la loi semencière promulguée et en attente d'Arrêtés d'exécution, la multiplication des semences passe par les stades suivants,

³ Le descripteur de l'UPOV a été adopté par la loi semencière en phase de promulgation en R.D.C.

- **Les semences de souche** obtenues par la recherche agronomique sont semées en lignes (ou lignées). Les lignées éventuellement non-conformes sont détruites avant floraison et la descendance des plus belles plantes des plus belles lignées est conservée pour le semi des lignées de la saison suivante, toutes les autres graines constituent par définition la semence de souche (G0).
- **Les semences de pré-base (G1, G2, G3,..., Gn-1)** sont produites par multiplication des semences de souche. Selon les espèces, il peut y avoir une ou plusieurs générations successives de semences de pré-base.
- **Les semences de base (Gn)** sont produites par multiplication des semences de pré-base. Il ne peut y avoir qu'une seule génération de semence de base.
- **Les semences certifiées (R1, R2)** sont produites par la multiplication des semences de base. Selon les programmes et les espèces (pouvoir de multiplication et mélange génétique), il peut y avoir une ou deux générations de semences certifiées.
- **Les semences commerciales** sont des semences certifiées multipliées à partir des semences de bases et des multiplication successives (R3, R4, ou plus). Le nombre de multiplication est limité par le taux de dégénérescence de l'espèce. En effet, alors que la semence de base correspond en tout point à la variété telle que figurant dans son descripteur, une dégénérescence génétique et phytosanitaire s'opère à chaque génération et après un certain nombre de saisons culturales il devient nécessaire de revenir à la semence de base.

Chaque génération doit être conforme à des normes strictes édictées dans le règlement technique de production du SENASEM. Ces normes portent sur les parcelles de cultures et sur les lots de semences récoltés, cela reprend les éléments suivants :

- une déclaration de la culture auprès du SENASEM ;
- trois visites d'inspection des agents du SENASEM au cours de la culture afin de déterminer les caractéristiques et les conditions d'implantation du champ, ainsi que la pureté variétale de la culture ;
- les précédents culturaux doivent être connus ;
- en fonction des cultures des distances d'isolement doivent être respectées ;
- les mauvaises herbes doivent être supprimées ;
- les normes de pureté variétale (mélange d'autres variétés de la même espèce) doivent être respectées, la présence des descripteurs variétaux est ici d'une grande importance ;
- les normes de pureté spécifiques (mélange d'autres espèces), la culture semencière ne doit pas contenir un nombre de plantes d'autres espèces

supérieur à celui toléré par les normes pour la catégorie semencière concernée ;

Pour déterminer la valeur des lots après la récolte, le SENASEM prélève des échantillons⁴. Ces prélèvements sont réalisés par des représentants autorisés et peuvent être effectués à tous les stades. Les analyses et les tests de laboratoire portent sur la pureté physique et spécifique des échantillons, le taux d'humidité, pouvoir germinatif et l'aspect sanitaire. Au vu des résultats des notations et des contrôles réalisés par les agents du SENASEM, le refus éventuel d'une culture est notifié à l'intéressé dans les plus brefs délais.

Dans le cadre des activités du projet APV une fiche officielle de la Direction des productions de l'INERA est déposée dans chaque sac de semence. Cette fiche notifie l'espèce, la variété, la catégorie de semence (souche, pré-base, base), le numéro du lot, le poids net du sac, la date de fermeture ainsi que le nom et la signature du responsable local. Cette fiche est validée par un cachet spécifique du projet. La mention « Semences interdites à la consommation » signale le danger du traitement phytosanitaire pour la conservation et la mention « Qualité garantie pendant 45 jours après la date de fermeture » permet à l'acheteur muni de sa facture d'obtenir le remboursement du sac après vérification d'une non-conformité éventuelle.

Les semences de base produites par l'INERA sont achetées par des agriculteurs multiplicateurs afin d'être multipliées en conditions contrôlées par le SENASEM. À ce stade le projet ASS et les COPROSEM sont avertis par la Direction du projet et par ses Responsables locaux des quantités de semences de base disponibles. La vente des semences à lieu sur le site de production, le transport reste à charge de l'acheteur.

Le tableau en ANNEXE 5 se base sur les superficies emblavées en 1995 et estime les quantités de semences et les surfaces à emblaver à chaque niveau (souche, pré-base et base) en fonction des rendements moyens observés au cours des précédentes phases du projet. Signalons que ces chiffres datant de plus de vingt ans, nous avons appliqué un facteur multiplicateur de 1,5 aux superficies renseignées. Par ailleurs, comme il est illusoire de croire que la demande en semence améliorées correspond aux quantités de semences nécessaires pour couvrir l'ensemble de la surface agricole, les programmes de production de semences ont généralement comme objectif la couverture de quelques pourcents de la demande théorique totale. À l'instar des deux projets précédents, nous situons les objectifs de couverture en semences commerciales à 6% pour les espèces autogames (riz et légumineuses) et à 30% pour le maïs, espèce fortement allogame dont la vitesse de dégénérescence génétique est très rapide. De cette manière, les superficies à emblaver au cours de la troisième phase sont reprises dans le tableau 2 ci-dessous,

⁴ L'échantillonnage est réalisé conformément aux règles internationales de l'I.S.T.A.

⁵ Données disponibles au SNSA datant de 1990

Tableau 2 : emblavements prévus (ha) pour la durée du projet

Superficies (ha)	Manioc	Maïs	Riz	Arachide	Niébé	Soja	Total
Semences de base	20	88,2	23,3	103,4	1,1	0,35	236,35
Semences de pré-base		2,2	0,8	9,0	0,04	0,03	12,07
Semences de souche	20	0,11	0,06	1,57	0,004	0,004	21,748

Indicateurs et moyens de vérification :

- Quantités de semences produites répondant à la demande et leurs coûts de production (compte d'exploitation avec le service de comptabilité de l'INERA)
- Des plans de campagne sont disponibles pour chaque site et planifiés pour plusieurs années.
- Les cahiers de suivi des cultures sont disponibles.
- Les rapports d'exécution du projet, de la Direction des productions de l'INERA, des rapports de campagne des deux antennes de production.

2) Les germoirs et pépinières **de palmier à huile et cacaoyer** sont entretenus

Vu l'importance de certaines cultures de rente dans le développement durable d'une agriculture de marché et la protection des écosystèmes forestiers dans le District de la Tshopo, la seconde phase du projet avait étendu les activités de production semencières à la production de plantules de palmier à huile et de plants de cacaoyer au Centre de Yangambi. Au total 10 hectares de champ semencier de palmeraie et 6 hectares de champ semencier de cacaoyer ont été remis en état. Le projet APV3 se limitera à l'entretien des champs et des pépinières déjà mises en place.

Au Centre de Gandajika, la multiplication du palmier à huile a également été développée comme une activité complémentaire au cours de la seconde phase. Ce projet veillera au maintien des 10 hectares de pépinière de palmier à huile qui avait été implanté.

Indicateurs et moyens de vérification :

- Les plans de campagne.
- Les rapports d'exécution du projet, les rapports de la Direction des productions de l'INERA, les rapports de campagnes des deux antennes.

3) Appui à la multiplication et la diffusion de rejets **de bananier et de plantain**

Dans la continuité des activités développées au cours de la seconde phase, cette

troisième phase intégrera la multiplication et la diffusion de rejets de bananiers et de plantains dans le district de la Tshopo.

Le Prof. Dheda de l'UNIKIS, dans le cadre du projet CIALCA et du projet VLIR avec la KU-Leuven, avait réalisé une étude de l'état phytosanitaire des bananiers plantains dans le District de la Tshopo. Sur base des symptômes visuels, les résultats sont inquiétants car presque toutes les plantes étaient infectées par le bunchy top virus (rapport intitulé "Kisangani BBTV"). Des tests ELISA sont sollicités par le laboratoire du Prof. Dheda pour tester les bananiers des Centres INERA de Yangambi, de Gandajika ainsi que pour la Station de Kiyaka.

Indicateurs et moyens de vérification :

- Nombre de rejets de bananier indexés sains et plantés.

4) Entretien des champs de multiplication de la **patate douce**, création de champs de multiplication de l'**igname et de la colocase**.

Comme la banane, les plantains et le manioc, la patate douce, l'igname et la colocase sont des spéculations importantes pour la sécurité alimentaire en RDC⁶. La seconde phase du projet avait entrepris la multiplication de clones locaux intéressants de patate douce avec un objectif de production de 15.000 boutures par site et par saison culturale. Au total dix clones potentiellement intéressants ont été rassemblés, ce projet poursuivra cette activité avec un minimum de un hectare de champ de multiplication par site. L'igname et la colocase sont également deux spéculations d'importance alimentaire dans la zone forestière du district de la Tshopo, une collection de clones locaux et des champs de multiplication d'un hectare de chacune de ces spéculations seront installés à Yangambi. Le Centre de Gandajika étant implanté en zone de savane arborée convenant peu à la culture de l'igname, un champ de collection d'un hectare de colocase seulement sera planté.

Indicateurs et moyens de vérification :

- Le nombre de boutures de patate douce vendues.
- Le nombre de clones d'igname et de colocase identifiés.

5) Exécuter des **contrôles de qualité interne** et externes

Les contrôles de qualité interne font partie intégrante des activités des agents affectés au projet, tout au long de la saison culturale comme après la récolte. Ceci comprend les contrôles quotidiens au champ pendant la phase végétative (sélections, épurations, traitements phytosanitaires, entretiens), les contrôles au moment de la récolte et du conditionnement (contrôle de la maturité, du séchage, prévention des mélanges de graines, triage, etc.), ainsi que la surveillance de la qualité pendant le stockage (évolution du pouvoir germinatif, contrôle des ravageurs).

Les contrôles de qualité externes sont réalisés par des agents du SENASEM trois

⁶ Examen du Secteur Agricole, Banque Mondiale, avril 2006, et État actuel de la sécurité alimentaire en RDC, E.Tollens 2003.

fois au cours de chaque saison : après le semis, pendant la période de végétation, et à la récolte où des échantillons de semence sont prélevés pour analyses au laboratoire.

Indicateurs et moyens de vérification :

- Cahier de suivi des cultures
- Rapports des agents du SENASEM

6) Les ressources opérationnelles pour la production semencière sont disponibles

Les coûts de fonctionnement dans les centres de production couvrent les frais de carburant et lubrifiant des véhicules, des groupes électrogènes, les entretiens et pièces de rechange, les assurances et les abonnements à l'Internet.

Indicateurs et moyens de vérification :

- Quantité de semences produites.
- Les rapports d'exécution du projet et de la Direction des productions, les rapports de campagne des deux sites de production.

7) Attribution de primes de performance au personnel impliqué représente une activité managériale nécessaire.

Le personnel local se voit attribuer des primes de performances mensuelles. Afin de conserver le sens de l'appellation « prime de performance », le projet APV3 proposera une fiche d'évaluation de cette prime selon des critères quantitatifs facilement mesurables, tels que les rendements obtenus au terme de la saison culturale.

Indicateurs et moyens de vérification :

- Tonnage de semences produites.
- Cahiers de suivi des cultures.
- Rapports d'exécution des antennes.
- Rapports des agents de contrôle de qualité semencière du SENASEM.

3.3.4 Résultat N°4 : Les liens entre les centres de production ciblés, ainsi qu'avec le projet ASS sont renforcés et les liens avec le PRODAKK sont établis.

Il est important que les sites de production travaillent en collaboration et en synergie, d'une part parce qu'ils produisent un nombre important de variétés communes, mais également parce qu'ils sont situés dans des hémisphères différents (nord/sud) et donc que leurs saisons sont alternées.

Le projet ASS est actuellement le seul acquéreur de semence de base crédible pour une multiplication des semences en conditions contrôlées. Ce projet étant l'instigateur des COPROSEM qu'il continue d'appuyer, il constitue un élément incontournable de la filière semencière.

Le PRODAKK prévoit de démarrer ses activités dans les districts de Kwilu et Kwango au Bandundu et poursuivra l'activité de production de semence de base à la Station INERA de Kiyaka. Le projet APV3 soutiendra le PRODAKK en vue d'assurer la continuité de cette activité et assurera la coordination avec la *Direction des productions* et les structures internes de l'INERA.

Les activités du résultat n°4 sont au nombre de deux :

- 1) La coordination des productions dans les sites est assurée par l'Unité de production semencière de l'INERA en collaboration avec le SENASEM, les COPROSEM et le projet ASS pour répondre à la demande.

L'Unité de production semencière est intégrée à la *Direction des productions* de l'INERA et assure la coordination et la complémentarité des actions menées dans tous les sites de production, dont les sites de Yangambi et de Gandajika. Ceci est nécessaire car les centres de production retenus présentent des caractéristiques climatiques différentes et complémentaires. Une illustration de cette complémentarité est fournie par les diagrammes « précipitations/évapotranspiration potentielle » des trois sites sont repris en annexe 6, sur ces graphiques les mois pendant lesquels la courbe des précipitations est inférieure à l'évapotranspiration peuvent être considérés comme des mois de sécheresse. La coordination des activités agricole doit permettre une production continue des semences.

La collaboration avec le SENASEM est assurée par des contacts réguliers et fréquents.

Les COPROSEM ont été mis en place par le projet ASS depuis plus de quatre ans et se réunissent de façon régulière. Les responsables locaux du projet APV assistent à toutes leurs réunions. Les infrastructures de stockage de semences dont dispose l'INERA étant limitées, il est demandé aux membres des COPROSEM de faire état de leurs besoins en semences une saison culturale à l'avance afin de planifier les emblavements de semence de base en conséquence. Le système est fonctionnel et permet une bonne programmation des cultures.

Le projet ASS est le seul acquéreur de semence de base qui peut assurer de

manière fiable leur multiplication en conditions contrôlées pour l'obtention de semences certifiées.

Indicateurs et moyens de vérification :

- Rapports des réunions des COPROSEM.
- Fiches d'inspections aux champs et fiches d'analyse du SENASEM.
- Réunions conjointes des SMCL des projets ASS2 et APV3

- 2) En collaboration avec le PRODAKK, le projet encadre la Station de Kiyaka dans le Bandundu pour une production de semence de base répondant à la demande

Avec sa vision programme et non plus projet, le PRODAKK intégrera implicitement les synergies entre producteurs, transformateurs et consommateurs pour la zone d'intervention. Le projet APV3 appuiera le PRODAKK pour la continuité des activités de production de semence de base à la Station INERA de Kiyaka et assurera également le lien avec la Direction des productions de l'INERA basée à Kinshasa.

En plus d'un appui à la gestion courante des activités de la Station de Kiyaka pour la production de semences vivrières de base, le projet APV3 apportera un soutien conseil et logistique au PRODAKK pour l'installation d'une pépinière et de 10 hectares de pépinière de palmier à huile en provenance du Centre de Yangambi.

Indicateurs et moyens de vérification :

- Quantité de semence de base produite à la Station INERA de Kiyaka.

3.3.5 Résultat N°5 Des activités de recherche en matière de GIFS (gestion intégrée de la fertilité des sols) sont développées dans les deux sites.

Les sols des sites de l'INERA encadrés par le projet sont fragiles et dégradés. En conséquence des méthodes de conservation et de restauration de la fertilité des sols doivent être promues.

Ce résultat comporte deux activités.

- 1) Les GIFS déjà d'application sont renforcés et les compostières sont exploitées correctement

Depuis le démarrage du projet APV en 2006, la production semencière se réalise selon des rotations culturales avec jachères améliorantes de courtes ou moyennes durées. Des jachères de courte durée (3 mois) sont appliquées à Gandajika avec une variété de niébé (variété radiata), des jachères de moyenne durée (9 mois) sont réalisées avec du Mucuna sp. Les résultats sont une restauration rapide de la structure et de la fertilité des sols. Un essai de culture sur stylosanthes ssp. en collaboration avec Gembloux Agro-Biotech⁷ a eu lieu à Gandajika au cours de la saison A2011-12 et si les résultats doivent encore être analysés ils semblent très prometteurs.

En plus des semences de base des cultures vivrières, le projet APV3 produira de la semence de Mucuna destinée à la vente auprès des agriculteurs. Le prix de vente de cette semence sera établi en concertation avec les COPROSEM, le projet ASS, et le PRODAKK pour les districts de Kwilu et Kwango.

Au cours de la deuxième phase du projet, les sites de Yangambi, Gandajika et Kiyaka ont fait l'objet d'une cartographie détaillée, exploitable à l'aide d'un logiciel d'information géographique⁸. L'exploitation de ces données permettra d'adopter une gestion rigoureuse des parcelles et la planification des cultures plusieurs saisons culturales à l'avance.

Les compostières ont été réhabilitées dans tous les sites au cours de la seconde phase du projet. Même si les quantités de composts restent limitées, elles permettront une restauration rapide de la fertilité des sols sur les parcelles de multiplication de conservation et des semences de souche.

Indicateurs et moyens de vérification :

- Quantité de semence d'espèces améliorantes produites et vendues
- Élaboration de plans culturaux sur 4 ou 5 ans
- Quantité de compost obtenu et épandu
- Performance du système de semi-direct sur stylosanthes sp.

⁷ Anciennement Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux en Belgique

⁸ Logiciel ArcG IS

2) Multiplication de palmiers à huile et de cacaoyer (Résultat N°3, activité N°2)

Les activités de multiplication de palmier à huile et de cacaoyer ont été redémarrées au Centre de Yangambi au cours de la seconde phase du projet. L'objectif est de promouvoir la sédentarisation des populations rurales et de participer ainsi à la stabilisation du front forestier. Des champs semenciers de 10 hectares de palmiers à huile et de 6 hectares de cacaoyer ont été mis en place à Yangambi au cours de la seconde phase du projet APV.

Au Centre de Gandajika une pépinière de 10 hectares de palmier à huile a également déjà été implantée.

Le projet APVIII prendra en charge l'entretien courant de ces pépinières et champs de multiplication.

Indicateurs et moyens de vérification :

- Nombre de plants de palmier à huile et de cacaoyer produits.

3.4 Indicateurs et source de vérification

Les indicateurs de résultats et les moyens de vérification sont présentés dans les chapitres 3.2 et 3.3 qui décrivent les objectifs, les résultats et les moyens de vérification.

3.5 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

L'INERA en tant qu'Institution ayant comme mandat la production de semences améliorées et performantes, les chercheurs et techniciens de l'INERA.

Les opérateurs semenciers (COPROSEM, ONG de développement, agri-multiplieurs, sociétés privées) œuvrant dans les provinces ciblées par le projet.

Les millions d'agriculteurs des provinces concernées qui bénéficieront de semences de bonne qualité.

Les populations rurales et urbaines des provinces concernées seront les ultimes bénéficiaires puisqu'ils pourront disposer de plus de produits vivriers de meilleure qualité.

Les agriculteurs des autres provinces voisines de celles ciblées qui auront également la facilité de se procurer des semences.

Tableau 3 : Liste des intervenants

Acteurs	Filière semencière
MRS	Politique Nationale
INERA Direction des Productions	Politique Nationale
INERA Centres	Production de semences initiales et ventes de semences de base aux agriculteurs multiplicateurs
Réseaux de recherche agronomiques (IITA, CIMMYT, ICRISAT, ADRAO, etc.)	Appui à l'INERA pour l'introduction de variétés générique et conservation à long terme de variétés locales
Ministères national et provinciaux de l'agriculture	Politique nationale et provinciale, coordination et planification
SENASEM	Contrôle de la qualité et suivi de la législation semencière
COPROSEM	Plateforme de concertation et de coordination, estimation de la demande semencière une saison culturale à l'avance
CARG	Espace de concertation
Agriculteurs multiplicateurs	Producteurs de semences certifiées Traitement conditionnement et emballage de ces semences
Associations et coopératives	Acheteurs
Commerçants	Vendeurs
Transformateurs	Apport de valeur ajoutée
IMF et Banques	Financement (crédit de campagne, warrantage)
Paysans et paysannes	

4 Ressources

La contribution financière du Gouvernement belge au projet ASS2 s'élève à 1 million d'euros, sur l'enveloppe du PIC 2010-2013. Le budget détaillé et le chronogramme d'exécution de la contribution belge sont repris dans les Annexes 1 et 2 du présent DTF.

4.1 Ressources financières

Les ressources financières de la contribution de la Belgique sont de 1 million d'euros dont la répartition budgétaire est présentée en Annexe 1.

4.1.1 Contribution de la Partie congolaise

Les obligations et participations financières de la Partie congolaise, telles que prévues par la Convention Spécifique (CS) et le Dossier Technique et Financier (DTF) qui fait partie intégrante de la Convention, sont essentielles pour la réalisation des objectifs (global et spécifique) du projet. Leur inexécution, même partielle, pourra entraîner, après notification officielle, la suspension partielle ou totale des apports belges.

La Partie congolaise s'engage dès lors à tout mettre en œuvre pour assurer le succès du projet de coopération et notamment :

Concernant la mise à disposition de locaux pour le projet :

La contrepartie nationale mettra à la disposition du projet les services, équipements et infrastructures qui suivent :

- L'ensemble des équipements, matériels et infrastructures fournis ou réhabilités durant la première et la seconde phase ;
- le paiement des salaires du personnel de la Direction des Productions et de ses équipes décentralisées en charge de la production semencière (chercheurs, techniciens, secrétaires, comptables, tractoristes, mécaniciens, chauffeurs, gardiens, travailleurs, etc.) ;
- la mise à disposition des bureaux et locaux, l'accès à l'eau et à l'électricité ;
- les terrains et espaces propices à la production de semences ;
- les infrastructures centres de l'INERA (bâtiments, magasins, aires de séchage, compostières, gîtes, bureaux, infirmerie, etc.) ;
- les dispositifs de protection des biens et des personnes attachées au projet ;
- les démarches logistiques en matière de dédouanement ;
- les démarches administratives pour assurer et faciliter le transport des biens et des personnes (aéroports, transports fluviaux, barrages routiers, etc.) ;
- les frais divers non pris en compte par le projet.

Concernant l'exécution et le financement du projet :

- A prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires requises afin de garantir le bon déroulement du projet.

- A n'utiliser en aucun cas la contribution belge au paiement d'impôts ou autres charges publiques, ni à l'apurement des droits d'entrée prévus par la législation de la République Démocratique du Congo.

Ceci implique entre autres :

- L'exonération dans des temps raisonnables de tout impôt, droits de douanes et procédure de dédouanement (spécifiquement pour le matériel végétal et équipement et fourniture de laboratoire), taxes d'entrée et autres charges fiscales ou administratives sur les fournitures, travaux et projets de service faisant l'objet de la contribution belge au projet.
- L'autorisation par la direction des douanes d'utiliser la procédure « d'enlèvement d'urgence ».
- A assurer la libre circulation des membres agréés de l'assistance technique belge et du personnel du projet sur l'ensemble du territoire national, à leur faciliter l'obtention des visas et permis nécessaires à leur entrée, séjour et sortie de la République démocratique du Congo.
- A accorder aux personnes œuvrant dans le cadre du projet toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées.
- A assurer la maintenance des bâtiments, des structures soutenues et les salaires du personnel au sein de ces structures.
- A maintenir le matériel acquis avec les moyens du projet au sein de celui-ci.
- A faciliter l'accès à toute documentation utile ou nécessaire pour l'exécution des activités.
- A faciliter auprès de tous les services concernés les démarches nécessaires pour le bon déroulement du projet.

Concernant le personnel national :

- A laisser ou à mettre à la disposition du projet le personnel nécessaire à sa réalisation au sein de chaque structure soutenue, étant entendu que ce personnel continuera à être rétribué par la République démocratique du Congo qui en assumera en outre les obligations découlant de leur statut.
- A prendre toutes les dispositions utiles pour que la qualification professionnelle du personnel nécessaire à la réalisation du projet au sein de chaque structure puisse être évaluée conjointement par les deux parties et à prendre, le cas échéant toute mesure d'encouragement ou de correction jugée indispensable en la matière.
- A ne déplacer ou muter du personnel au sein des structures retenues qu'après concertation avec la SMCL.
- A remplacer le personnel au sein des structures retenues en respectant les qualifications requises en fonction des responsabilités au sein du projet.

Concernant l'après projet :

- A prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires nécessaires pour garantir la poursuite des activités au sein des structures retenues après la cessation de l'intervention belge.
- A veiller à ce que les équipements et matériels acquis dans le cadre du présent projet deviennent propriété de l'État congolais après cessation de l'intervention belge et restent affectés aux structures pour lesquelles ils sont prévus.

4.1.2 Contribution de la Partie belge

BUDGET APV3 POUR LA TSHOPO ET LE KASAÏ ORIENTAL			Dépenses prévues (En Euros)	%
A		Objectif spécifique : Le renforcement durable d'un système de production de matériel végétal de qualité, répondant à la demande, dans les centres et stations de l'INERA situés dans les Provinces du Kasai Oriental et de la Province Orientale	765.000	77
A	01	<i>Les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'INERA sont soutenues et renforcées dans le secteur de la production semencière de matériel sain et purifié, tant dans les domaines techniques et financiers que dans ceux de la gestion des ressources humaines des ressources humaines, de la planification, du suivi-évaluation et du renforcement de la diversification des variétés produites</i>	117.440	12
A	02	<i>Réhabilitation: Les infrastructures et moyens techniques de production des centres de production et la conservation du germoplasme sont réhabilités et fonctionnels</i>	63.000	6
A	03	<i>La production de semences dans les centres et stations de l'INERA consolidée aux centres de Yangambi et Gandajika</i>	534.160	53
A	04	<i>Les liens entre les centres de production ciblés ainsi qu'avec le projet ASS sont renforcés et, les liens avec le PRODAKK sont établis</i>	PM moyens généraux	0
A	05	<i>Des activités de recherche en matière de GIFS sont développées dans les deux sites</i>	50.400	5
Z		Moyens généraux	235.000	24
TOTAL			1.000.000	100

Le budget détaillé et le chronogramme d'exécution de la contribution belge sont repris en Annexe 1 du présent DTF.

Pour ne pas interrompre la campagne agricole dans les trois mois suivant la fin du projet précédent (fin juin 2012), les dépenses minima et indispensables relatives à la production de semences dans les deux provinces pour une durée de 3 mois sont les suivantes :

			Direction des productions	Yangambi Kisangani	Gandajika	TOTAL
A		Objectif spécifique : Le renforcement durable d'un système de production de matériel végétal de qualité, répondant à la demande, dans les centres et stations de l'INERA situés dans les Provinces du Kasai Oriental et de la Province Orientale	31 310	80 338	60 412	172 059
A	01	Les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'INERA sont soutenues et renforcées dans le secteur de la production semencière de matériel sain et purifié, tant dans les domaines techniques et financiers que dans ceux de la gestion des ressources humaines, de la lanification, du suivi-évaluation et du renforcement de la diversification des variétés produites	31 310	0	0	31 310
A	01	01 Renforcement de l'Unité de Productions des semences de l'INERA	16 010	0	0	16 010
A	01	02 Développement d'un système de production semencière durable de qualité, basé sur un Plan Directeur et des plans d'entreprise des centres de production	3 600	0	0	3 600
A	01	03 Améliorer les compétences et les aptitudes des Chercheurs et Techniciens de l'INERA en charge de la production de semences	4 350	0	0	4 350
A	01	04 Redémarrer l'obtention variétale et la conservation du germoplasme avec les centres internationaux de recherche agronomique	7 350	0	0	7 350
A	02	Réhabilitation : Les infrastructures et moyens techniques de production des centres de production et la conservation du germoplasme sont réhabilités et fonctionnels	0	7 250	7 250	14 500
A	02	01 Réhabiliter et investir dans les infrastructures et moyens techniques de production existants et appropriés pour la production de semences initiales.	0	2 250	2 250	4 500
A	02	02 Former les tractoristes, mécaniciens et chauffeurs	0	5 000	5 000	10 000
A	03	La production de semences dans les centres et stations de l'INERA consolidée aux centres de Yangambi et Gandajika	0	62 588	51 062	113 649
A	03	01 Etablir et exécuter le plan de production de semences initiales	0	37 500	31 500	69 000
A	03	03 Exécuter les contrôles de qualité internes et externes	0	4 425	225	4 650
A	03	04 Fournir les ressources opérationnelles permettant le fonctionnement normal des infrastructures et moyens de production dans les Centres et Stations	0	14 018	12 692	26 709
A	03	05 Attribuer des primes de performance au personnel impliqué dans le processus de la production de semence	0	6 645	6 645	13 290
A	04	Les liens entre les centres de production ciblés ainsi qu'avec le projet ASS sont renforcés et, les liens avec le PRODAKK sont établis	0	0	0	0
A	04	01 La coordination des productions dans les sites est assurée par l'Unité de production semencière de l'INERA en collaboration avec le SENASEM, les COPROSEMs et le projet ASS pour répondre à la demande				
A	04	02 Encadrement de la Station de Kiyaka en collaboration avec le PRODAKK				
A	05	Des activités de recherche en matière de GIFS sont développées dans les deux sites	0	10 500	2 100	12 600
A	05	01 Renforcement des GIFS d'application et gestion correcte des compostières				
A	05	02 Multiplication de palmiers à huile et de cacao	0	10 500	2 100	12 600
Z		Moyens généraux	51 000	0	0	51 000
Z	01	Frais de personnel / salaire AT, Staff National CTB	48 000	0	0	48 000
Z	03	Frais de fonctionnement	3 000	0	0	3 000
GRAND TOTAL			82 310	80 338	60 412	223 059

4.2 Ressources humaines

4.2.1 Les ressources humaines au niveau de la direction des productions de l'INERA à Kinshasa

Le personnel de l'INERA affecté au projet pour une période de 12 mois et bénéficiant de prime de performance reste inchangé par rapport aux projets précédents, la liste de ce personnel et le montant de leur prime de motivation mensuelle exprimée en euros sont reprises dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 3: Liste du personnel de la Direction des productions de l'INERA affecté au projet et montants des primes mensuelles individuelles

Personnel de l'INERA affecté au projet	Montants (euros)
Direction Générale de l'INERA	400
Ingénieur agronome national, Responsable de l'unité de production de semences	800
Responsable suivi évaluation technique (Ingénieur agronome)	500
Comptable	480
Caissier	310
Nettoyeur planton	100
Responsable suivi essais variétaux et rédaction descripteurs	250
Assistant suivi essais variétaux et rédaction descripteurs	200

4.2.2 Les ressources humaines au niveau des deux sites de production de l'INERA

L'ensemble des ressources humaines du projet est constitué d'employés ou contractuels de l'INERA, il n'y a pas de recrutements directs par le projet. Le personnel travaillera pendant toute la durée d'exécution du projet c'est-à-dire 12 mois. Ils bénéficieront d'une prime de performance, en attendant une harmonisation des projets de la CTB et peut-être une harmonisation à un niveau plus large. Le tableau 4 présente la liste du personnel et les montants de leur prime de motivation mensuelle exprimée en euros.

Tableau 4: Personnel dans les centres de production et montants des primes mensuelles individuelles

Nombre et Qualification/fonction	Montants (euros)
2 Ingénieurs locaux responsables (1 par site)	450
2 Directeurs de Centre (1 par site)	250
4 techniciens agronomes (2 par site)	230
20 ouvriers agricoles (10 par site)	30
2 agents administratifs (1 par site)	230
2 tractoristes (1 par site)	100
2 Mécaniciens (1 par site)	75
2 chauffeurs (1 par site)	100
4 chercheurs responsables des essais variétaux et de la rédaction des descripteurs (2 par site)	150

4.3 Ressources matérielles

4.3.1 Les ressources matérielles de la Direction du Projet intégrées à l'Unité de production des semences de l'INERA à Kinshasa

Le projet APV3 bénéficiera des matériels et équipements acquis au cours des projets précédents. La liste du matériel disponible est reprise en annexe 7.

4.3.2 Les ressources matérielles des sites de production de l'INERA

Le projet APV3 bénéficiera des matériels et équipements acquis au cours des projets précédents. Les listes de matériels disponibles, respectivement pour le Centre de Yangambi, le bureau de liaison du projet à Kisangani et le Centre de Gandajika sont repris en annexe 8, 9 et 10.

5 Modalités de mise en œuvre

5.1 Cadre légal

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique relative au projet d'« Appui à la Production Végétale – Phase III » qui sera signée entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo. La CS sera conclue pour une période de 24 mois comprenant l'exécution du projet d'une durée de 12 mois (du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013).

Le dossier Technique et Financier, établi lors de la formulation, sera annexé à cette Convention.

5.2 Responsabilités administratives et techniques

Conformément aux procédures de la coopération belgo-congolaise en vigueur en R.D. Congo, le projet APVIII sera mis en œuvre selon les modalités de régie de la CTB, en concertation avec le Ministère de la Recherche Scientifique au niveau national, de même qu'avec les Ministères provinciaux de l'Agriculture à Mbuji-Mayi et à Kisangani.

La mise en œuvre du projet est confiée à la CTB pour la partie belge.

La mise en œuvre du projet est confiée, pour la partie congolaise, au Ministère de la Recherche Scientifique, et en particulier à l'INERA en tant que service technique compétent, aussi bien au niveau national qu'au niveau provincial. Les Conseils Provinciaux Semenciers (COPROSEM) ainsi que le Conseil National Semencier (CONASEM) seront également impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Dans la Tshopo, le projet collaborera étroitement avec le projet 'Appui Institutionnel au MAPE', qui a le mandat de coordonner, via des liens fonctionnels, les activités des projets CTB qui sont impliqués dans le secteur agricole, notamment les projets PAIDECO et ASS2.

5.3 Structures d'exécution et de suivi

5.3.1 La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL)

La SMCL, telle qu'elle existe pour le projet APV2, sera maintenue pour APV3.

La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) assurera une supervision générale de l'exécution de la prestation de coopération et prendra, sur la base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du dossier technique et financier (DTF) sans toutefois modifier l'objectif spécifique, la durée, le budget global de la prestation, ni le droit applicable aux marchés publics.

Compétences et attributions (pour mémoire)

La SMCL aura comme attributions de :

- mettre en place / prolonger les structures d'exécution du projet ;
- superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;

- apprécier l'état d'avancement du projet et de l'atteinte de ses résultats sur base des rapports d'exécution du projet ;
- approuver les plans d'activités du projet ;
- approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du dossier technique et financier, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties ;
- résoudre, tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition du projet et prendre toute mesure d'encouragement ou de corrections nécessaires ;
- résoudre, pour le bon déroulement du projet, tout problème de gestion qui se poserait, relatif aux ressources financières ou matérielles ;
- superviser la clôture du projet et approuver le rapport final.

Composition

La composition de SMCL sera la suivante :

- le représentant du Ministère de la Recherche Scientifique, président de la SMCL,
- un représentant du Ministère de la Coopération Régionale et Internationale,
- un représentant du Ministère du Plan,
- le Représentant Résident de la CTB ou son délégué.

L'UCAG MINAGRI appuiera le projet dans la préparation des réunions de la SMCL et y participera en tant qu'observateur.

Selon l'agenda de la réunion de la SMCL, les représentants des bénéficiaires et des pouvoirs locaux peuvent être invités ainsi que toute autre personne qui apporte une contribution au projet, en qualité d'observateur ou d'expert. Les invités seront pris en charge par celui qui invite.

Mode de fonctionnement

- la SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la Convention Spécifique ; il est officiellement approuvé lors de la première SMCL du projet ;
- la SMCL est convoquée et présidée par le représentant du Ministère de la Recherche Scientifique;
- la SMCL se réunit ordinairement chaque semestre sur invitation de son président ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre ;
- la SMCL prend ses décisions selon la règle du consensus ;

- chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Président de la SMCL pour la partie Congolaise et le représentant de la CTB pour la partie Belge ;
- la SMCL tient également une réunion au plus tard trois mois avant la fin des activités du projet afin d'examiner la proposition de rapport final rédigé selon les normes de la CTB et d'assurer les formalités de clôture ;

La SMCL reste l'instance de décision pour assurer la supervision et la coordination stratégique d'un projet. La coordination, suivi et appui opérationnel du projet seront faits par l'UCAG MINAGRI tout en respectant les décisions stratégiques prises au niveau de la SMCL.

La SMCL se réunit sur invitation de son président, généralement une fois tous les 6 mois ou de façon extraordinaire à la demande d'un de ses membres. Elle prend ses décisions selon la règle du consensus et s'assure que chaque réunion fasse l'objet d'un procès-verbal signé par les membres effectifs. Le secrétariat de la SMCL est assuré par le projet APV3.

Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres présents. La SMCL tient également une réunion au plus tard trois mois avant la fin des activités du projet afin d'examiner la proposition de rapport final rédigé selon les normes de la CTB.

Le mode de fonctionnement de la SMCL ne changera pas. Toutefois, pour assurer la cohérence entre les projets APV3 et ASS2, il serait souhaitable d'avoir une SMCL concomitante.

5.3.2 Equipe d'exécution conjointe

L'équipe d'exécution conjointe du projet est l'instance de gestion quotidienne du projet qui assure la mise en œuvre des activités dès l'approbation du programme semestriel par la SMCL. L'équipe d'exécution conjointe du projet est intégrée à la Direction de la Production et composée de cadres fonctionnaires de l'INERA à l'exception de l'Assistant Technique et du personnel d'appui contractuel CTB.

Elle est composée d'un Assistant Technique International et du Directeur de la Direction des Productions de l'INERA, qui forment la direction du projet.

5.3.3 L'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion UCAG MINAGRI

a. Approche stratégique et fonctions principales de l'UCAG

L'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion MINAGRI est un projet ayant une double nature :

- l'**appui à la gestion** des projets/programmes de la coopération belgo-congolaise
- le **renforcement des capacités de gestion** et un appui à la **coordination** des interventions du secteur

b. Axe stratégique 1 : un projet d'appui à la gestion

Les assistants techniques, les experts et le personnel administratif de l'UCAG fourniront un appui d'expertise et d'assistance aux équipes de projets/programmes dans les différentes matières correspondant à leurs fonctions (Gestion administrative et financière, passation des marchés, communications, planification et suivi, gestion de projet,

ressources humaines,...).

Ils répondront à des demandes ponctuelles de renseignement, de dépannage ou d'assistance venant d'APV3.

L'UCAG organisera aussi des missions ponctuelles de suivi et d'appui programmes dans les zones de concentration d'APV3. Les missions auront, entre autre, comme but d'améliorer la gestion de projet, de trouver des solutions aux problèmes auxquels le projet pourrait être confronté, et aider à respecter les différentes procédures.

Il s'agira également d'appuyer les équipes du projet en matière de formation, de communication, de planification ou de coordination des projets ou pour répondre à des demandes spécifiques d'appui à la gestion du projet en zones de concentration.

Cet appui fourni par l'UCAG soulagera le travail de gestion des projets dans certains sous-domaines mais il ne remplacera en aucun cas la gestion quotidienne qui reste à assumer par l'équipe du projet.

c. Axe stratégique 2 : un projet de renforcement des capacités de gestion et d'appui à la coordination des interventions du secteur

Il s'agit d'un projet de renforcement des capacités de gestion du Ministère par des apports à une série de structures aux niveaux central, déconcentré et décentralisé.

Ces apports prennent la forme d'appuis au niveau de l'infrastructure, du matériel, de la technologie et incluent l'organisation d'un nombre de formations (au niveau de la gestion et de la coordination des interventions du secteur).

L'appui à la coordination des interventions du secteur se traduit par le financement d'un nombre d'activités qui devront permettre au MAPE d'améliorer la coordination des interventions liées au PIC Belgo-Congolais (formations, rédaction de rapports, participation à des réunions sectorielles, visites de terrain, etc).

d. Domaines de responsabilités de l'UCAG

En italique, les domaines de responsabilité qui ne concernent que l'UCAG (pour mémoire)

UCAG	Domaines de responsabilité
Direction UCAG	<p>1. Coordination, suivi et appui opérationnel du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la gestion du programme - Consolider les plannings opérationnels du programme - Suivi de l'état d'avancement opérationnel du programme - Appui à la préparation et participation aux SMCL du programme (en tant qu'observateur) - Appui à la gestion des risques importants du programme - Veiller à la cohérence des activités du programme (coordination sectorielle) <p>2. <i>Gestion de l'UCAG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Supervision de la gestion de l'UCAG</i> - <i>Préparation des SMCL de l'UCAG et participation aux SMCL</i> <p>3. Coordination des activités de renforcement de capacités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination des activités de renforcement de capacités des programmes - Coordination des activités de renforcement des capacités de la partie nationale
Cellule Marchés Publics	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration des CSC du programme - Gestion administrative des marchés publics, c'est-à-dire : gestion de la procédure de passation des marchés publics (> 25.000€) et appui à la gestion administrative des marchés publics et des contrats du programme en cours d'exécution - Appui à la gestion logistique du programme - Appui au suivi des travaux du programme - Elaboration des dossiers d'appel d'offres des activités de l'UCAG - Gestion des marchés publics et autres contrats de l'UCAG - Achat et logistique de l'UCAG - Renforcement des capacités des structures partenaires
Cellule Finance et Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la gestion budgétaire du programme - Appui au et consolidation du rapportage financier du programme - Appui, validation et consolidation de la comptabilité et appui à la gestion de trésorerie du programme - Appui au démarrage et clôture du programme (au niveau FINADMIN) - Appui à la gestion du personnel du programme - Gestion financière et administrative de l'UCAG - Renforcement des capacités des structures partenaires

UCAG	Domaines de responsabilité
Cellule Planification et Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Planning de démarrage et de clôture des projets - Appui aux et consolidation des plannings des activités des programmes - Consolidation des rapports opérationnels des projets - Appui à l'élaboration des TdR et à l'application des recommandations des missions de suivi et d'évaluation du programme - Planning détaillé des activités de renforcement des capacités à fournir par l'UCAG et suivi - Renforcement des capacités des structures partenaires
Cellule communication et relations institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Communication sur les résultats de l'UCAG au niveau du renforcement des capacités - Renforcement des capacités des structures partenaires - Coordonner l'appui à la plate-forme de communication et aux groupes thématiques - Coordination de la communication sur les résultats des programmes - Organisation d'échanges entre programmes - Organisation d'échanges avec d'autres acteurs (bailleurs, ONG, ...) - Gestion des relations avec d'autres ministères
Suivi des thèmes transversaux	<ul style="list-style-type: none"> - Approche genre, réponse aux besoins spécifiques des femmes - Activité respectueuses de l'environnement

5.3.4 Protocole d'accord UCAG / APV 3

Le projet établira avec l'UCAG MINAGRI un nouveau protocole d'accord sans transfert financier définissant les prestations exécutées par l'UCAG. Les prestations visées par ce protocole contribuent à i) la bonne gestion du projet; ii) au respect des règles établies; et iii) la maîtrise des risques. Ce protocole décrira également les niveaux de service que le projet est en droit d'attendre de l'UCAG.

5.4 Contributions des parties

Voir 4.1.1 et 4.1.2

5.5 Modalités de gestion

5.5.1 Gestion opérationnelle

La gestion et le suivi quotidien du projet sont confiés à la direction du projet qui est constituée du coordinateur national et de l'assistant technique international.

Le coordinateur national est spécifiquement chargé de mobiliser les partenaires et les bénéficiaires du projet au moment du démarrage de chaque activité, de s'assurer des collaborations nécessaires au sein de l'administration nationale et provinciale, et de tenir informé le Secrétaire Général et les Directeurs au sujet des activités entreprises.

L'assistant technique est spécifiquement chargé de la programmation des activités et des budgets correspondants, des relations internes de la CTB, de la gestion du personnel d'appui, et de la préparation des rapports périodiques. Il a l'initiative de la mise en œuvre concrète et quotidienne des actions, une fois les programmes semestriels approuvés par la SMCL. Il s'assure du bon déroulement des actions une fois démarrées, et du respect par les intervenants des termes de référence. Il gère les finances du projet avec le support de l'UCAG MINAGRI et en rend compte à la CTB et à la SMCL.

5.5.2 Gestion financière

La gestion financière du projet est en régie et est assurée par les responsables de la CTB, à l'exception des modifications budgétaires qui doivent être approuvées au niveau de la SMCL du projet.

a. Comptes et pouvoir de signature

Dès la signature de la Convention Spécifique, la CTB ouvrira / gardera les comptes dans les institutions bancaires appropriées.

b. Approvisionnement des comptes

Premier transfert

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'Etat belge et la CTB, un appel de fonds peut être introduit. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois.

Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le projet doit introduire à la CTB un appel de fonds au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds doit être signé par le chef de l'UGP et contresigné par le responsable administratif et financier de l'UCAG. Le transfert des fonds se fait uniquement si le projet

- a respecté toutes ses obligations de planning et de rapportage
- a respecté les règles d'une bonne gestion
- a entrepris des actions nécessaires liées à des recommandations des audits, MTR et de missions d'appui.

La cellule FINADMIN de l'UCAG assurera que les projets/programmes ont assez de liquidité pour exécuter les activités tout en limitant les soldes.

c. Paiements

Les pouvoirs de signatures suivants doivent être respectés:

Montant	Signatures
< 25.000 EUR	- Chef de projet - (+ UCAG s'il n'y a pas deux signatures au niveau du projet ou en cas d'audit négatif)
25.000 EUR – 200.000 EUR	- Chef de projet + Responsable Administratif et Financier CTB (UCAG) - Responsable Administratif et Financier CTB (UCAG) + Coresponsable CTB (UCAG)
> 200.000 EUR	- Représentation CTB ou CTB Bruxelles + Responsable Administratif et Financier CTB (UCAG)

d. Comptabilité

La direction de projet est responsable pour sa comptabilité. Chaque projet envoie chaque mois sa comptabilité vers la cellule FINADMIN de l'UCAG pour vérification et consolidation. La vérification mensuelle se fait pour assurer que la comptabilité est tenue selon les procédures de la CTB.

e. Programmation financière

Chaque projet envoie sa programmation financière vers la cellule FINADMIN de l'UCAG pour consolidation. (Voir aussi planning). La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB.

f. Gestion budgétaire

Le budget total ne peut pas être dépassé. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire, les mécanismes d'approbation des adaptations au DTF (cf. ci-dessous) doivent être suivis.

Le budget du projet fixe les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté. Chaque changement de budget doit être approuvé par la SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du projet et validée par l'UCAG.

Les changements budgétaires possibles sont :

- le changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire)
- la réallocation des montants entre lignes budgétaires
- l'utilisation de la réserve budgétaire

La gestion de changement budgétaire doit être faite selon les procédures de la CTB.

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée pour des activités de projet et après

accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Les engagements doivent respecter les mandats. La direction du projet doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

Pour les engagements de plus de 25.000 EUR, un visa de la cellule FINADMIN de l'UCAG doit être obtenu. Cette cellule donne chaque trimestre un feedback vers les projets/programmes sur la situation budgétaire et l'utilisation efficiente de moyens.

Les dossiers de changement budgétaire sont préparés par les projets avec l'appui des UCAG.

g. Suivis financiers

A chaque réunion de SMCL, la direction du projet doit présenter l'information financière suivante:

- rapport d'exécution budgétaire
- mise à jour de la programmation financière
- liste des engagements importants
- proposition de changement budgétaire si nécessaire
- plan d'action lié aux recommandations d'un audit

Ces informations doivent être validées par la cellule FINADMIN de l'UCAG

5.5.3 Gestion des Ressources Humaines

a. Recrutement

L'UCAG appuiera les projets/programmes dans le recrutement du personnel national. Chaque ouverture de poste doit être validée par l'UCAG (=coresponsabilité).

Le PV de recrutement pour du personnel national doit être validé par l'UCAG.

b. Contrat

Les contrats pour le personnel congolais des projets/programmes seront préparés par la cellule Finances & Administration de l'UCAG et ensuite signés par les autorités compétentes (représentation CTB ou partenaire dépendant du type de contrat).

5.5.4 Gestion des marchés publics

Chaque projet élabore et met à jour un planning des marchés publics qui est à intégrer dans le planning opérationnel. Le planning annuel est consolidé par la direction de l'UCAG (coresponsabilité) et approuvé annuellement par les SMCL des projets.

Pour les marchés publics de moins de 25.000 EUR (sauf marchés complexes), les projets sont responsables pour gérer les marchés publics tout en respectant la législation en vigueur (voir 5.6) et les règles internes définies par la CTB. La cellule des marchés

publics de l'UCAG peut appuyer les projets.

Pour les marchés publics de plus de 25.000 EUR, ainsi que pour les marchés complexes, la cellule des marchés publics de l'UCAG prendra obligatoirement en charge l'élaboration ou le contrôle de la partie administrative du cahier de charges et la gestion administrative des marchés (publication, sélection, attribution, avenants,...). Le projet reste responsable de l'élaboration de la partie technique du cahier de charges et peut soumettre une proposition pour la partie administrative. En cas de demande, un apport technique aux DAO des projets/programmes est également envisageable au niveau de l'UCAG. Le comité d'évaluation est présidé par le responsable de la cellule des marchés publics de l'UCAG et est composé de collaborateur(s) technique(s) du projet/programme et du gestionnaire du dossier de la cellule. L'expert en marchés publics du Ministère, présent au sein de l'UCAG, participe au comité d'évaluation à titre d'observateur.

Pour les marchés de plus de 200.000 EUR, un avis de non-objection de la CTB Bruxelles doit être reçu avant de pouvoir lancer le marché. Pour le reste, les prescriptions prévues pour les marchés de plus de 25.000 euros s'appliquent.

Pour l'attribution de marchés, les règles de mandat suivantes doivent être respectées :

Montant du marché	Signatures
< 25.000 EUR	Direction du projet (+ UCAG s'il n'y a pas deux signatures au niveau du projet ou en cas d'audit négatif)
25.000 EUR à 200.000 EUR	Chef de projet + Responsable Marchés publics CTB (UCAG) Responsable Marchés Publics CTB (UCAG) + Coresponsable CTB (UCAG)
> 200.000 EUR	Représentation CTB ou CTB Bruxelles

5.6 Gestion en régie

La gestion de la contribution belge au projet sera assurée par la CTB en exécution d'une « Convention de Mise en Œuvre (CMO) » conclue entre l'Etat belge et la CTB. La gestion de la contribution financière belge en régie et la mise à disposition des fonds se feront suivant les procédures internes de la CTB.

Les règles des marchés publics belges sont d'application pour cette prolongation, par conséquent la convention Spécifique ne devra pas mentionner les règles relatives aux marchés européens.

Les règles et processus internes, qui devront être respectés par le projet, seront décrits dans un manuel de procédures.

5.7 Rapportage

5.7.1 Le rôle de l'UCAG

Avant la fin de chaque année, le projet fait un **planning opérationnel pour l'année suivante**. Le planning opérationnel comprend :

- planning des activités ;
- planning des marchés publics ;
- planning financier ;
- planning des ressources humaines.

Les différentes cellules de l'UCAG appuieront le projet dans leur domaine de compétence dans l'élaboration du planning opérationnel. Le planning opérationnel annuel est ensuite consolidé par la direction de l'UCAG et approuvé par la SMCL du projet.

Tous les **quatre mois**, le projet rapporte à l'UCAG sur l'état d'avancement des activités et des marchés publics, sur la situation budgétaire et sur les problèmes et les risques importants. Dans le même rapportage il fournit une **mise à jour** des plannings. Les rapports sont envoyés à l'UCAG, qui donnera un feedback. L'UCAG appuiera le projet dans la résolution des problèmes et la maîtrise des risques.

Annuellement ces plannings sont approuvés par la SMCL du projet

Au moins trois fois par an, l'UCAG se réunit formellement avec le chef de projet pour faire le point sur le planning opérationnel et sur les problèmes à résoudre et les risques à traiter.

Chaque année, un **rapport annuel** est élaboré par le projet avec l'appui de l'UCAG. Dans ce rapport, le bilan est fait des résultats de développement ainsi que la réalisation du planning opérationnel. Ce rapport doit être communiqué vers la SMCL du projet, qui le valide.

Le rapportage doit être fait selon les procédures de la CTB. Là où c'est possible, le système de planning et suivi opérationnel sera aligné sur le système du ministère ou harmonisé avec les systèmes des autres bailleurs.

5.7.2 Rapportage du projet

a. Rapportages opérationnels à la SMCL

Afin de permettre une bonne information de tous les partenaires concernés par l'exécution du projet, la direction du projet doit établir des rapports de suivi, à chaque SMCL. Il s'agit d'un rapport sur l'avancement du projet à soumettre pour discussion et approbation à la SMCL. Cette dernière en tirera les conclusions pour l'orientation ultérieure du projet

b. Rapportage annuel

L'UGP rédigera annuellement, et conformément aux canevas de la CTB, des rapports annuels qui apprécieront le degré de réalisation des résultats intermédiaires et de

l'objectif, en se basant sur les indicateurs identifiés à cette fin et présentés dans le cadre logique.

Le rapport annuel est opérationnel et financier et comprend :

- L'examen de l'exécution correcte de la présente convention ;
- La recherche des causes des éventuels dysfonctionnements et des éventuels éléments nouveaux qui justifieraient la révision de la Convention Spécifique ;
- L'examen de la prestation de coopération au regard de son efficience, de son efficacité et de sa durabilité ;
- L'examen de la prestation de coopération au regard des indicateurs repris au DTF et notamment, sur la base des suppositions du cadre logique, l'examen de l'évolution du risque au regard de ces mêmes indicateurs.

Le rapport annuel sera remis au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle sur laquelle il porte, à l'Etat partenaire via l'attaché de coopération internationale en RDC et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles. Il doit donc être présenté à l'UCAG le 15 février au plus tard.

c. Rapportage final

Le rapport final comprend :

- Un résumé de la mise en œuvre et une synthèse opérationnelle de la prestation de coopération ;
- Une présentation du contexte et une description de la prestation de coopération suivant le cadre logique ;
- Une appréciation des critères de base d'évaluation de la prestation : pertinence, efficience, efficacité, durabilité et impact ;
- Une appréciation des critères d'harmonisation et d'alignement : harmonisation, alignement, gestion orientée vers les résultats, responsabilité mutuelle, appropriation ;
- Les résultats du suivi de la prestation de coopération et des éventuels audits ou contrôles, ainsi que le suivi des recommandations émises ;
- Les conclusions et les leçons à tirer.

Le rapport final sera remis au plus tard 6 mois après l'échéance de la Convention Spécifique à l'Etat partenaire via l'attaché de coopération internationale en RDC et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles.

5.8 Mécanismes d’approbation des adaptations du DTF

Le DTF peut être modifié par le pays partenaire et la CTB quand cela s’avère nécessaire à l’exception de l’objectif spécifique, la durée et du budget total du projet pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettre entre l’Etat congolais et l’Etat belge.

Les adaptations au DTF sont discutées et approuvées en SMCL.

Toutefois, la Partie congolaise et la CTB informent la Partie belge des éventuelles modifications suivantes apportées :

- Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie congolaise ;
- Les résultats, y compris leurs budgets respectifs ;
- Les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale ;
- Le mécanisme d’approbation des adaptations du DTF ;
- Les indicateurs de résultat et d’objectif spécifique ;
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.

Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

Cette information se fait de deux manières : via le rapport annuel ou via la transmission du PV de la SMCL.

En dehors des SMCL, des décisions ad-hoc pour le bon déroulement du projet peuvent être prises par les partenaires, via une procédure écrite (lettre tournante aux membres de la SMCL). Ces décisions sont effectives dès signature par le Président de la SMCL pour la partie Congolaise et le représentant de la CTB pour la partie Belge.

5.9 Suivi et évaluation

5.9.1 Suivi-évaluation et appui de la part de l’UCAG

L’UCAG fera régulièrement des missions de suivi et d’appui, au moins deux fois par an, et à la demande du projet. Chaque mission aura entre autre pour but :

- d’améliorer la gestion du projet ;
- de trouver des solutions aux problèmes auxquels les projets sont confrontés ;
- d’aider les projets à respecter les différentes procédures ;
- de renforcer les compétences des équipes des projets en vue d’un transfert de compétences aux structures provinciales décentralisés et aux structures administratives déconcentrées.

Pour les **évaluations finales (EF) et audits** présentés ci-dessous, les termes de

références seront élaborés par la CTB (représentation et siège). Les résultats seront communiqués aux SMCL ainsi qu'aux UCAG.

Suite à une mission d'évaluation ou audit, la direction de projet élabore un plan d'action avec l'appui de l'UCAG. Le projet rapporte à sa SMCL sur l'état des lieux de la mise en œuvre de ce plan d'action. L'UCAG appuiera le projet dans la réalisation des actions.

5.9.2 Monitoring du projet

Le suivi et le monitoring interne du projet seront facilités par la mise en œuvre du système d'information, destiné à mettre à la disposition du projet et de l'ensemble des acteurs, des données sur l'avancement du projet sur base des indicateurs objectivement vérifiables tels que définis dans le cadre logique du projet.

5.9.3 Evaluation du projet

a. Evaluation mi-parcours (EMP)

Comme il s'agit d'une prolongation du projet APV2, une EMP n'est pas budgétisée.

b. Evaluation finale (EF)

A la fin du projet, une évaluation finale sera exécutée par une équipe externe afin d'évaluer les résultats du projet sur base de critères prédéfinis dans les termes de références. Cette évaluation permet aux acteurs impliqués – en particulier la SMCL – d'être en mesure de prendre la meilleure décision par rapport à l'exécution future du projet.

L'évaluation finale se fait suivant les procédures internes de la CTB.

Les moyens financiers seront prévus dans le budget du projet

c. Evaluation DGCD

Dans le cadre du contrat gestion entre la CTB et le gouvernement belge, le Service Public Fédéral « Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement » peut demander, sur un budget séparé, de faire une évaluation du projet en exécution ou d'accompagner une évaluation mi-parcours ou finale.

5.9.4 Audit

Audit Projet

Des audits financiers relatifs à la contribution belge se feront régulièrement selon le règlement interne de la CTB. L'audit portera sur la vérification des comptes du projet, sur le contrôle et le respect des procédures et la bonne utilisation des moyens. Les moyens financiers seront prévus dans le budget du projet.

La SMCL peut demander des audits complémentaires si elle les juge nécessaires.

La SMCL chargera la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection du bureau d'audit. Ce bureau devra être certifié selon les standards internationaux et faire preuve d'une totale indépendance.

Le rapport d'audit doit être présenté à la SMCL. Si nécessaire, la direction du projet doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que les mesures correctives ont été prises.

La cellule audit interne du Ministère concerné peut être associée aux audits. De par ses fonctions, elle sera chargée de veiller à la conformité des procédures internes du Ministère.

Audit CTB

Chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.10 Clôture de la prestation

Le délai d'exécution des différentes activités du projet est de 12 mois à compter de la date de signature de la Convention Spécifique. La durée de validité de la Convention Spécifique est de 24 mois.

Trois mois avant la fin du projet, un plan de clôture et un bilan financier doit être élaboré par l'UGP du projet selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté à la SMCL de clôture devra d'abord être vérifié par l'UCAG.

Après la fin de la Convention Spécifique, il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de la SMCL.

A la fin de la prestation de coopération, les sommes restées éventuellement disponibles sur les comptes du projet tomberont en annulation.

6 Thèmes transversaux

6.1 Gestion durable de l'environnement

Une relance agricole non respectueuse de l'environnement menacera l'intégrité des écosystèmes forestiers et hypothéquera le chantier REDD + dans lequel la RDC s'est fortement engagée. Rappelons qu'en mars 2010, après la signature du PIC, la RDC a élaboré un plan ambitieux de préparation REDD + 2010-2012 (RPP). Outre son rôle de réservoir exceptionnel de la biodiversité, ce patrimoine forestier, en tant que régulateur et stabilisateur de la biosphère joue en rôle essentiel dans le contexte du changement climatique.

En général, la production des cultures vivrières par des semences améliorées, la rotation des cultures, la réduction des jachères non plantées et l'agroforesterie sont des pratiques agronomiques qui augmentent les rendements, génèrent davantage de résidus de carbone et atténuent l'augmentation des émissions de CO₂. L'utilisation de semences améliorées provoque généralement un effet positif sur l'environnement par l'augmentation du rendement et la diminution de la pression de l'agriculture sur l'exploitation des terres.

Le projet œuvrant à Yangambi dans un district qui est constitué pour 95% de forêt dense et humide faisant partie du massif forestier du Bassin du Congo, le projet APV III met au cœur de ses activités le respect de l'environnement dans la recherche des systèmes agroforestiers et l'intégration des cultures de rente dans les systèmes de production. La multiplication du cacaoyer et du palmier à huile pourront directement contribuer à une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

6.2 Bonne gouvernance et genre

Lors des analyses des exploitations familiales et de l'intégration de l'agroforesterie, le projet signera une charte pratique avec le conseiller de l'environnement pour que les spécificités des hommes et des femmes soient prises en considération dans la production de semences de base et de matériel végétal initial produit par le projet APV 3 à l'INERA.

Au niveau de l'INERA, les femmes sont encore peu représentées ou même absentes en tant que chercheurs ou techniciennes, par exemple au centre de recherche à Yangambi. Le projet s'efforcera de renforcer l'égalité des sexes, en donnant priorité aux femmes lors du recrutement des journaliers pour le travail dans les stations de l'INERA.

Dans la phase de transition 2010-2011 le projet APV 3 s'efforcera à inviter aux ateliers de formation au moins 50% de femmes parmi les participants.

Dans les activités de formation, les femmes, au même titre que les hommes, seront représentées comme des acteurs-clés dans le secteur de l'agriculture à tous niveaux de responsabilité.

7 ANNEXES

- ANNEXE 1 Apport budgétaire
- ANNEXE 2 Chronogramme des activités
- ANNEXE 3 Cadre logique
- ANNEXE 4 Organigramme de l'INERA en vigueur au 1er janvier 2012
- ANNEXE 5 Quantité de semences à produire et surface pour chaque catégorie de semences
- ANNEXE 6 Comparatif climatique des trois sites
- ANNEXE 7 Matériel et équipements de l'Unité de production semencière de l'INERA récupérés de la seconde phase du projet
- ANNEXE 8 Matériel et équipements du Centre de Yangambi récupérés de la seconde phase du projet
- ANNEXE 9 Matériel et équipements du Bureau de liaison du projet à Kisangani récupérés de la seconde phase du projet
- ANNEXE 10 Matériel et équipements du Centre de Gandajika récupérés de la seconde phase du projet
- ANNEXE 11 TdR personnel long terme

7.1 ANNEXE 1 - Apport budgétaire en Euros

BUDGET APVIII POUR LA TSHOPO ET LE KASAÏ ORIENTAL				Dépenses prévues	%	Direction des productions	Yangambi	Gandajika
A			Objectif spécifique : Le renforcement durable d'un système de production de matériel végétal de qualité, répondant à la demande, dans les centres et stations de l'INERA situés dans les Provinces Kasai Oriental et de la Province Orientale	765 000	77	117 440	370 229	277 331
A	01		<i>Les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'INERA sont soutenues et renforcées dans le secteur de la production semencière de matériel sain et purifié, tant dans les domaines techniques et financiers que dans ceux de la gestion des ressources humaines des ressources humaines, de la planification, du suivi-évaluation et du renforcement de la diversification des variétés produites</i>	117 440	12	117 440	0	0
A	01	01	Renforcement de l'Unité de Productions des semences de l'INERA	56 240	1	56 240	0	0
A	01	02	Développement d'un système de production semencière durable de qualité, basé sur un Plan Directeur et des plans d'entreprise des centres de production	14 400	1	14 400	0	0
A	01	03	Améliorer les compétences et les aptitudes des Chercheurs et Techniciens de l'INERA en charge de la production de semences	17 400	2	17 400	0	0
A	01	04	Redémarrer l'obtention variétale et la conservation du germoplasme avec les centres internationaux de recherche agronomique	29 400	3	29 400	0	0

BUDGET APVIII POUR LA TSHOPO ET LE KASAÏ ORIENTAL				Dépenses prévues	%	Direction des productions	Yangambi	Gandajika
A	02		Réhabilitation: Les infrastructures et moyens techniques de production des centres de production et la conservation du germoplasme sont réhabilités et fonctionnels	63 000	6	0	15 000	48 000
A	02	01	Réhabiliter et investir dans les infrastructures et moyens techniques de production existants et appropriés pour la production de semences initiales.	53 000	5	0	9 000	44 000
A	02	02	Former les tractoristes, mécaniciens et chauffeurs	10 000	1	0	6 000	4 000
A	03		La production de semences dans les centres et stations de l'INERA consolidée aux centres de Yangambi et Gandajika	534 160	53	0	313 229	220 931
A	03	01	Etablir et exécuter le plan de production de semences initiales	324 000	32	0	204 000	120 000
A	03	03	Exécuter les contrôles de qualité internes et externes	53 800	5	0	28 100	25 700
A	03	04	Fournir les ressources opérationnelles permettant le fonctionnement normal des infrastructures et moyens de production dans les Centres et Stations	109 200	11	0	57 549	51 651
A	03	05	Attribuer des primes de performance au personnel impliqué dans le processus de la production de semence	47 160	5	0	23 580	23 580
A	04		Les liens entre les centres de production ciblés ainsi qu'avec le projet ASS sont renforcés et, les liens avec le PRODAKK sont établis	0	0	0	0	0
A	04	01	La coordination des productions dans les sites est assurée par l'Unité de production semencière de l'INERA en collaboration avec le SENASEM, les COPROSEM et le projet ASS pour répondre à la demande					

BUDGET APVIII POUR LA TSHOPO ET LE KASAI ORIENTAL				Dépenses prévues	%	Direction des productions	Yangambi	Gandajika
A	04	02	Encadrement de la Station de Kiyaka en collaboration avec le PRODAKK					
A	05		<i>Des activités de recherche en matière de GIFS sont développées dans les deux sites</i>	50 400	5	0	42 000	8 400
A	05	01	Renforcement des GIFS d'application et gestion correcte des compostières					
A	05	02	Multiplication de palmiers à huile et de cacaoyer	50 400	5	0	42 000	8 400
Z			Moyens généraux	235 000	24	235 000	0	0
Z	01		Frais de personnel	192 000	19	192 000	0	0
Z	03		Frais de fonctionnement	23 000	2	23 000	0	0
Z	04		Audit et Suivi et Evaluation	20 000	2	20 000	0	0
TOTAL				1 000 000	100	352 440	370 229	277 331

7.2 ANNEXE 2 - Chronogramme des résultats et activités

RESULTATS ET ACTIVITES	2012 Q3	2012 Q4	2013 Q1	2013 Q2
<i>R1 Les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'INERA sont renforcées dans les domaines techniques, financiers, de la planification et du suivi-évaluation et de la gestion des ressources</i>				
Renforcement de l'Unité de Production des semences de l'INERA	X	X	X	X
Développement d'un système de production semencière durable de qualité, basé sur un plan directeur et des plans d'entreprise des centres de production	X	X	X	X
Améliorer les compétences et les aptitudes des chercheurs et techniciens de l'INERA en charge de la production de semences	X	X	X	X
<i>R2 Les infrastructures et moyens techniques de production des centres de production et la conservation du germoplasme sont réhabilités et fonctionnels</i>				
Réhabiliter et investir dans les infrastructures et les moyens techniques de production existants et appropriés pour la production de semences initiales	X	X	X	X
Former les tractoristes, mécaniciens et chauffeurs	X			
<i>R3 La production de semences est consolidée dans les Centres INERA de Yangambi et de Gandajika</i>				
Établir et exécuter le plan de production de semences initiales	X	X	X	X
Renforcer l'obtention variétale et la conservation du germoplasme avec les Centres internationaux de recherche agronomique	X	X	X	X
Fournir les ressources opérationnelles permettant le fonctionnement normal des infrastructures et moyens de production dans les deux Centres retenus	X	X	X	X
Attribuer des primes de performance au personnel impliqué dans le processus de production semencière	X	X	X	X
<i>Moyens généraux</i>				
Personnel	X	X	X	X
Fonctionnement	X	X	X	X
Suivi-évaluation				X

7.3 ANNEXE 3 - Cadre Logique

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>OBJECTIF GLOBAL</p> <p>Renforcer la sécurité alimentaire dans la province du Kasai Oriental et dans la Province Orientale en RDC</p>	Indicateurs et statistiques nationales	Rapport du MINAGRI, FAO, PAM, Rapport suivi du DSCR	<p>Stabilité socio-politique</p> <p>Environnement économique national et international favorable</p>
<p>OBJECTIF SPECIFIQUE</p> <p>Renforcement durable d'un système de production de matériel végétal vivrier répondant à la demande dans les Centres de recherche de l'INERA situés dans la province du Kasai Oriental (Gandajika) et dans la Province Orientale (Yangambi)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un système de production de semences vivrières durable est élaboré selon un plan de gestion et des protocoles de production dans les centres ciblés de l'INERA pour répondre à la demande des COPROSEM • L'obtention variétale et la conservation du germoplasme des variétés retenues sont renforcées grâce à la poursuite des activités de recherche adaptative et à l'envoi d'échantillons de graines dans les centres internationaux pour une conservation de longue durée. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une stratégie et un Plan Directeur de la production de semence 2. Les plans d'entreprise des sites 3. Rapport d'exécution, quantités produites et la qualité (certification) répond à la demande exprimée les COPROSEM 4. Rapport sur les quantités de base vendues 5. Rapport sur l'obtention de nouvelles variétés sur et la conservation du germoplasme pour les principales cultures 6. Nombre de variétés décrites et inscrites au Catalogue national semencier 7. Rapports du SENASEM et procès-verbaux des COPROSEM 	<p>La loi semencière est appliquée.</p> <p>Les Autorités Nationales et Provinciales animent et président au niveau national et déconcentré la structure de coordination interministérielle,</p> <p>Elles animent et président la consultation multi-bailleurs dans le secteur de la production et distribution des semences.</p> <p>Disponibilité des locaux, des espaces cultivables et d'un personnel qualifié.</p> <p>Système de communication et de rapportage interministériel fonctionne</p>

Résultats	Activités	Indicateurs et moyens de vérification	Hypothèses
<p>RESULTAT N°1 : Les capacités institutionnelles et organisationnelles de l'INERA sont soutenues et renforcées dans le secteur de la production semencière de matériel vivrier sain et purifié, tant dans les domaines techniques et financiers que dans ceux de la gestion des ressources humaines, de la planification, du suivi-évaluation et du renforcement de la diversification des variétés produites</p>	<p>Une stratégie globale et un plan directeur national du secteur de la production et de la conservation des semences initiales de l'INERA sont élaborés. Ils répondent aux besoins des utilisateurs, renforcent la sécurité alimentaire et le revenu des producteurs.</p> <p>Un plan d'entreprise rentable (Business Plan) est élaboré, exécuté et évalué (Audit Externe) au niveau des « Centres de production ».</p> <p>Les ressources humaines de l'INERA maîtrisent les techniques de planification, de production, de gestion semencière et un plan de carrière est disponible</p> <p>Le système de coordination, basé sur les COPROSEM et autres espaces de concertation, est opérationnel (CARG, etc.).</p> <p>Le système de production est capitalisé et diffusé en coopération avec le SENASEM et le SNV</p> <p>Relance des contacts et synergies avec les Centres internationaux et établissements universitaires de recherche agricole.</p> <p>Renforcement de la diversification des variétés vivrières accru à partir de l'introduction de semences de variétés génériques depuis les Centres internationaux de recherche et le patrimoine génétique vivrier congolais est sécurisé dans les banques de gènes internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan directeur national et provincial de la production de semences est élaboré. - Le plan d'entreprise de l'unité Nationale de production et de ses démembrements provinciaux, les rapports d'exécution et d'audits par campagne. - Les rapports de performances du personnel. - Le système de coordination, basé sur les COPROSEM et le SENASEM est opérationnel et exprime par campagne les besoins en semences de bases une saison à l'avance. - Structure de coordination interministérielle et consultation multi-bailleurs opérationnelle. - Rapports et manuels de référence diffusés. - Rapports sur les travaux d'obtention variétale et essais multi locaux des variétés génériques introduites. - Nombre de variétés pour inscription au catalogue variétal national. - Nombre de variétés enregistrées dans les banques de gènes internationales. 	<p>Le service responsable de la comptabilité de l'INERA fourni à temps les informations nécessaires à la bonne gestion de l'activité de production semencière.</p> <p>Implication de l'INERA pour la conception et l'exécution d'un plan d'entreprise.</p> <p>Le SNV est accompagné dans ses fonctions de vulgarisation</p>

Résultats	Activités	Indicateurs et moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>RESULTAT N° 2: Les infrastructures et moyens techniques de production des deux Centres retenus sont fonctionnels, ils permettent la production de semence de base pour leur province respective et garantissent la conservation du germoplasme</p>	<p>Assurer un suivi rigoureux des entretiens et réparations des infrastructures de base, des équipements et du matériel agricole</p> <p>Remplacer du matériel roulant devenu vétuste au centre de Gandajika</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les quantités de semences produites. - Demandes de prix, appels d'offre et rapports de réception, qualité des cahiers spéciaux des charges. - Inventaires physiques des matériels acquis dans les centres de production. - Inventaires des travaux de réhabilitation et des aménagements réalisés dans les Centres - Rapports des centres de production. - Rapport d'exécution du Projet. - Rapport financier. - Nouveau véhicule au Centre de Gandajika 	<p>Procédure d'appel d'offre, de sélection et de suivi des contrats fonctionne normalement et dans des délais raisonnables et en appui avec l'UCAG</p> <p>Les procédures de dédouanement fonctionnent de façon normale et dans des délais raisonnables.</p> <p>La situation sécuritaire dans les sites de production</p> <p>L'inexistence d'entrepreneurs locaux compétents pour des travaux simples de construction et de réhabilitation.</p> <p>Les réseaux de communication internet fonctionnent de façon raisonnable.</p>

Résultats	Activités	Indicateurs et moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>RESULTAT N° 3:</p> <p>La production de semences vivrières initiales et la conservation du germoplasme de matériel végétal assaini et purifié sont assurées à Yangambi et à Gandajika pour satisfaire la demande</p>	<p>Établir et exécuter un plan de production de semences initiales de qualité, de qualité contrôlée par le SENASEM, répondant à la demande exprimée par les COPROSEM</p> <p>Les germoirs et pépinières de palmier à huile et cacaoyer à Yangambi et une pépinière de palmier à huile à Gandajika sont entretenus ou agrandis</p> <p>Multiplication et diffusion de rejets de bananiers et plantain indexés</p> <p>Entretien des champs de multiplication de la patate douce, création de champs de multiplication de l'igname et de la colocase</p> <p>Exécuter des contrôles de qualité interne et externes (SENASEM)</p> <p>Les ressources opérationnelles pour la production semencière sont disponibles.</p> <p>Attribution de primes de performance au personnel impliqué dans la production semencière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quantités de semences produites - Plan de campagnes disponibles. - Cahiers de suivi des cultures. - Les rapports d'exécution du projet et de la Direction des productions de l'INERA ainsi que les rapports de campagne des deux antennes de production. - Nombre de bananier indexés sains plantés en multiplication à Yangambi et Gandajika. - Nombre de boutures et éclats de souche de patate douce, d'igname et de colocases vendues. - Rapports des agents du SENASEM. 	<p>Stabilité politique</p> <p>Lutte phytosanitaire adéquate.</p> <p>Absence de catastrophes naturelles (inondations, incendies, sécheresses).</p> <p>La protection foncière et la sécurité sont assurées par l'INERA et les autorités locales.</p> <p>Les transports routiers et aériens actuels se maintiennent ou s'améliorent.</p>

Résultats	Activités	Indicateurs et moyens de vérification	Hypothèses et risques
<p>RESULTAT N° 4:</p> <p>Les liens entre les centres de production ciblés ainsi qu'avec le projet ASS sont renforcés et, les liens avec le PRODAKK sont établis.</p>	<p>La coordination des productions dans les sites est assurée par l'Unité de production semencière de l'INERA en collaboration avec le SENASEM, les COPROSEM et le projet ASS pour répondre à la demande.</p> <p>En collaboration avec le PRODAKK, le projet encadre la Station de Kiyaka dans le Bandundu pour une production de semence de base répondant à la demande.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des réunions des COPROSEM. - Fiches d'inspections aux champs et d'analyses de laboratoire du SENASEM. - Réunion conjointes des SMCL des projets ASS et APV. - Quantité de semence de base produite à la Station de Kiyaka. 	<p>Démarrage rapide du PRODAKK</p>
<p>RESULTAT N°5 :</p> <p>Des activités de recherche en matière de GIFS sont développées dans les deux sites</p>	<p>Les GIFS déjà d'application sont renforcés et les compostières sont exploitées correctement.</p> <p>Multiplication de palmiers à huile et de cacaoyer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de semences d'espèces améliorantes produite et vendue. - Élaboration de plans culturaux sur 4 ou 5 ans. - Nombre de plants de palmier, cacaoyer vendus. - Performance du système de semi-direct sur stylosanthes sp. - Entretien de 10ha de palmier et de 6ha de cacaoyer à Yangambi, et de 10ha de palmier à Gandajika 	<p>Diffusion des informations via les COPROSEM, le SNV et le SENASEM</p>

7.4 ANNEXE 4 - Organigramme de l'INERA en vigueur au 1er janvier 2012

Figure 1. Organigramme général de l'INERA

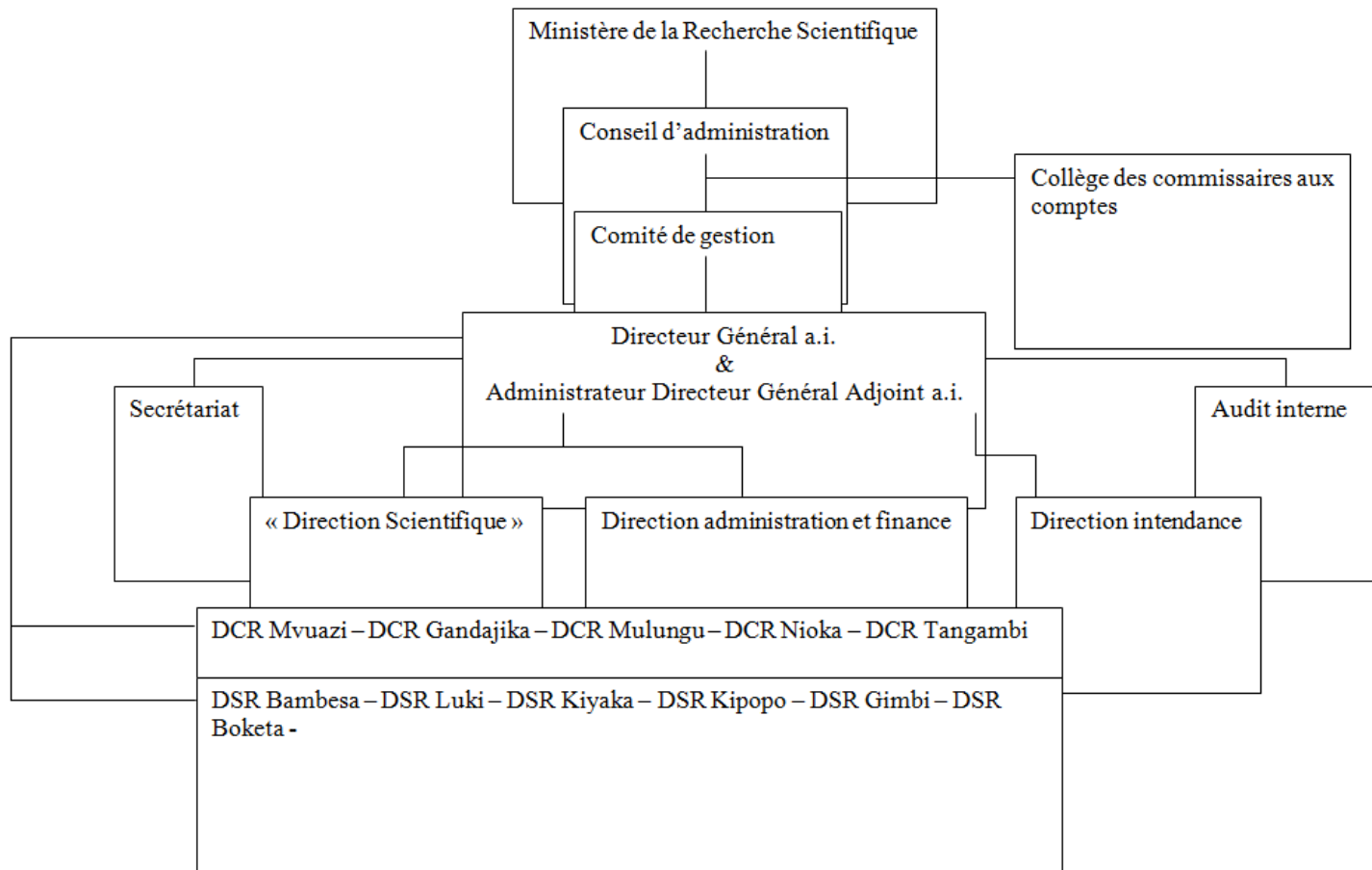


Figure 2. Organigramme de la « Direction Scientifique » de l'INERA

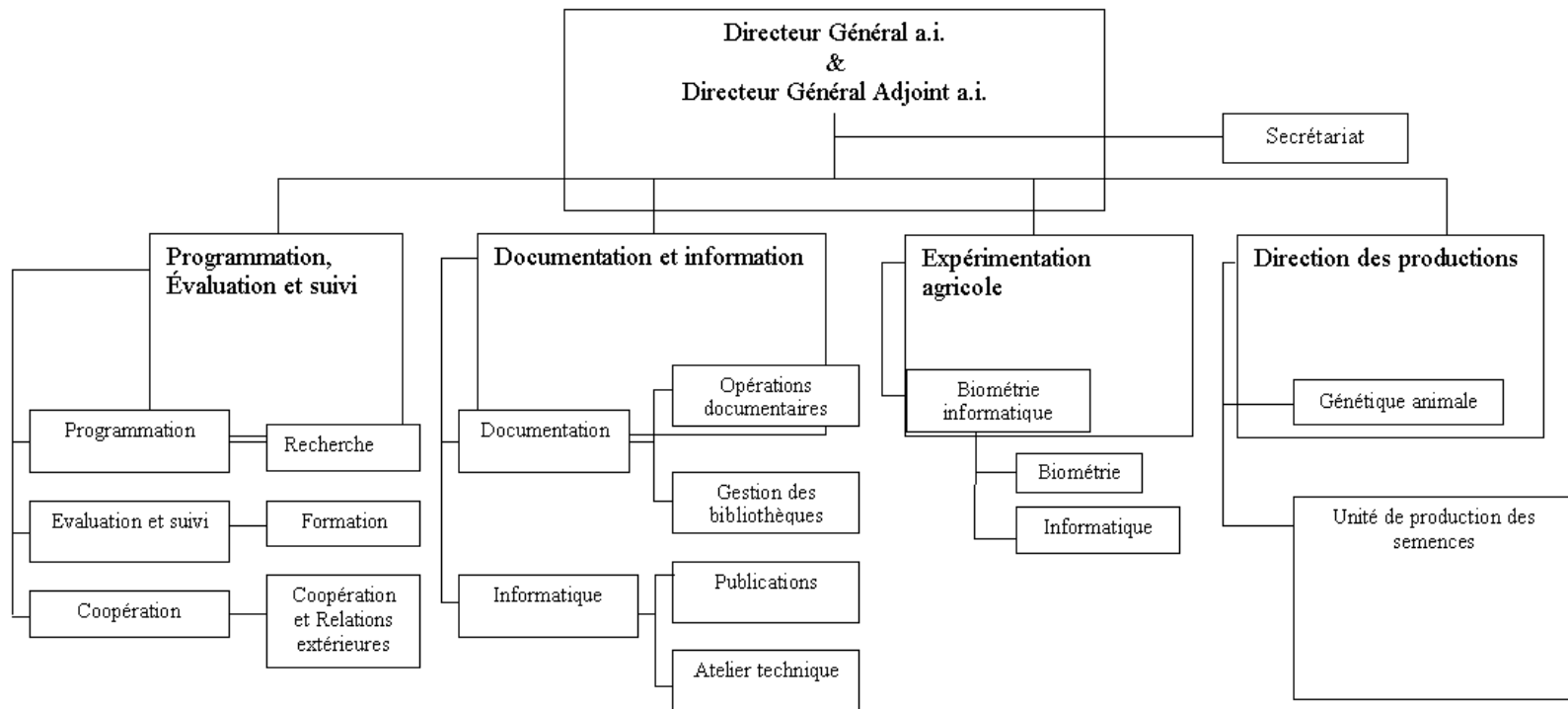


Figure 3. Organigramme de la « Direction Administrative et Financière » de l'INERA

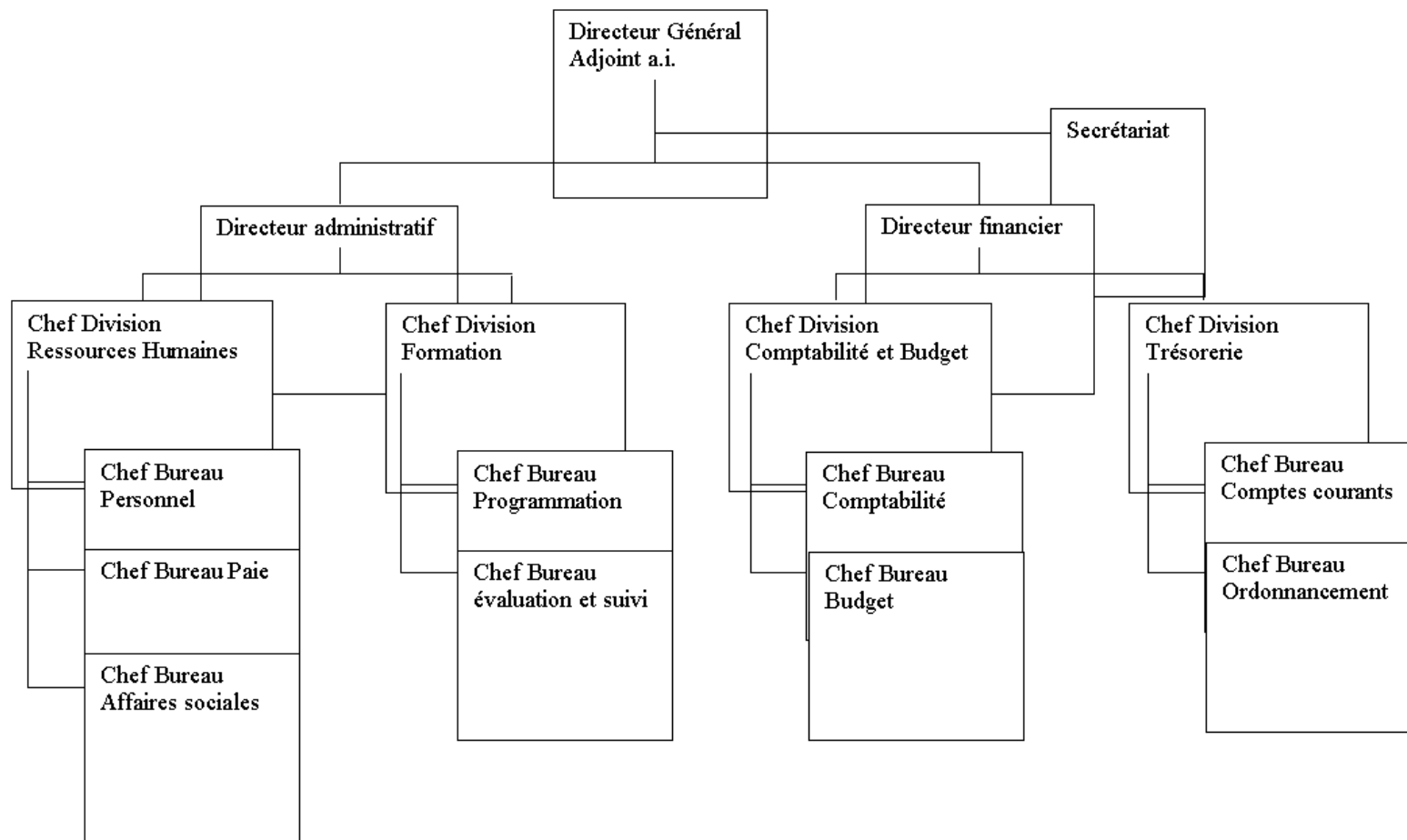
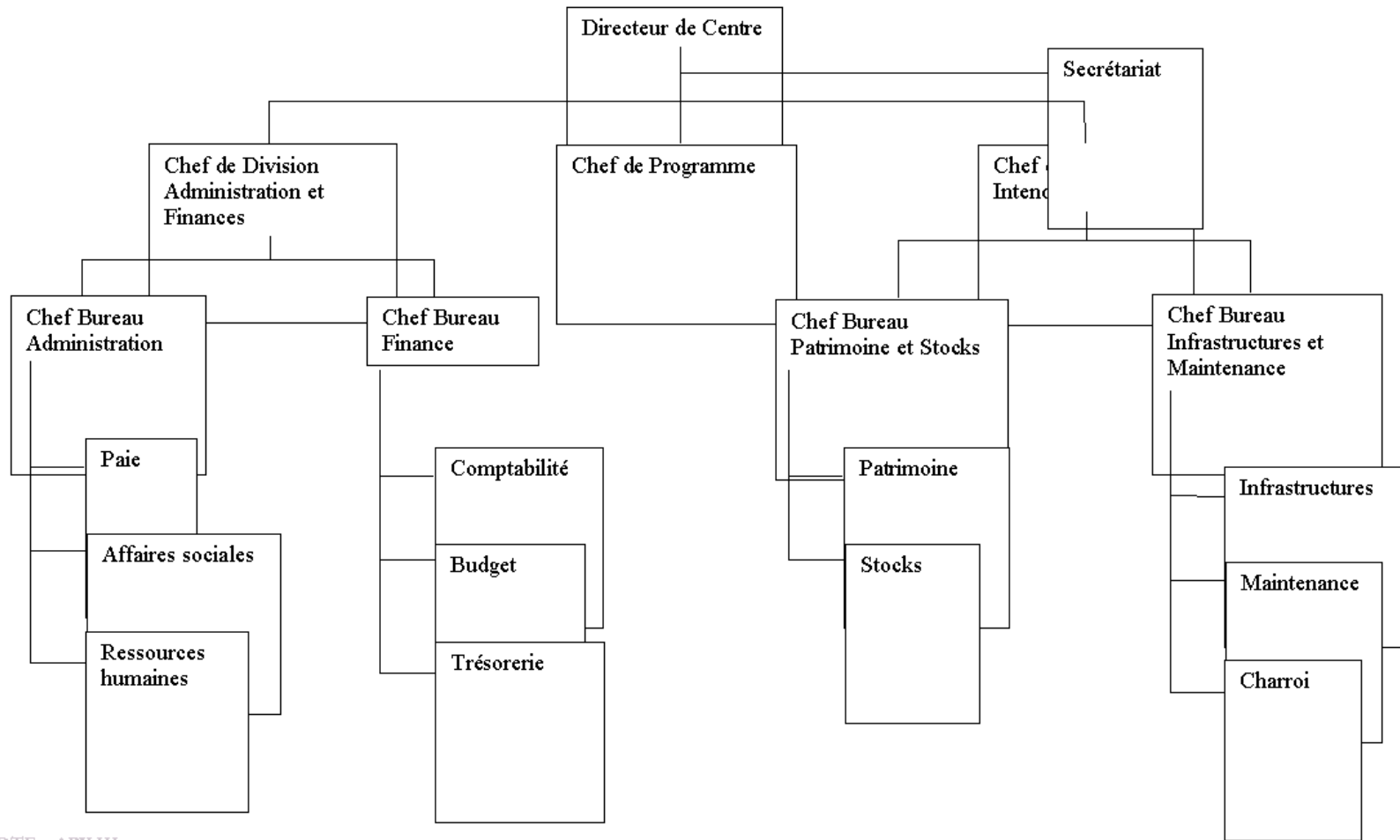


Figure 4. Organigramme d'un Centre de recherche



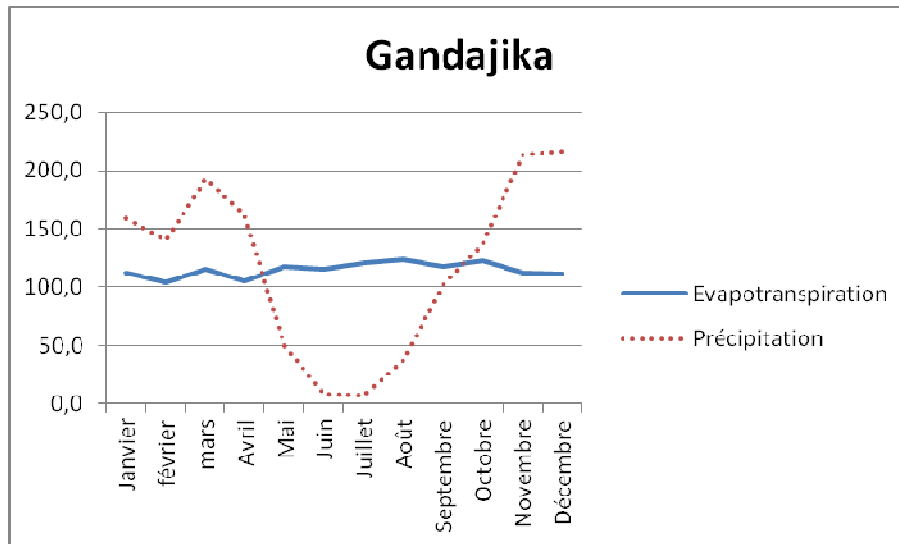
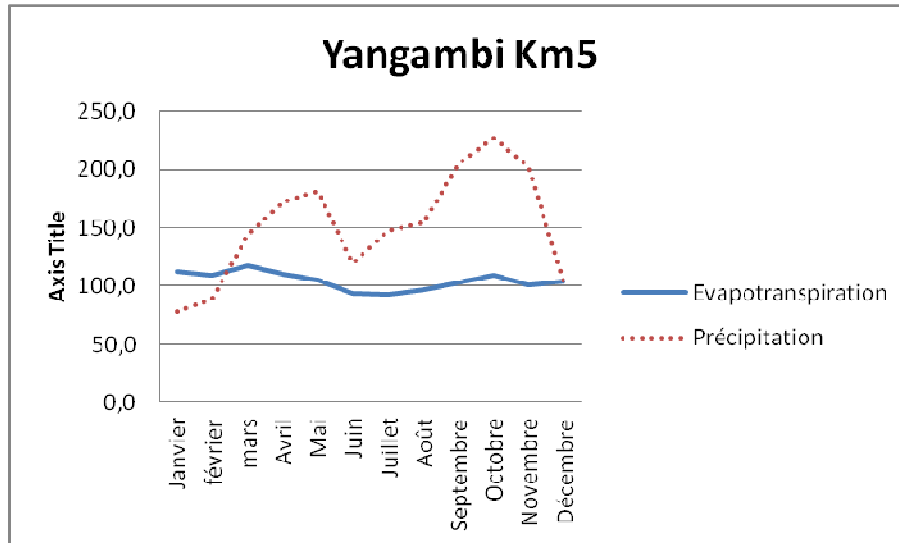
DTF – APV III

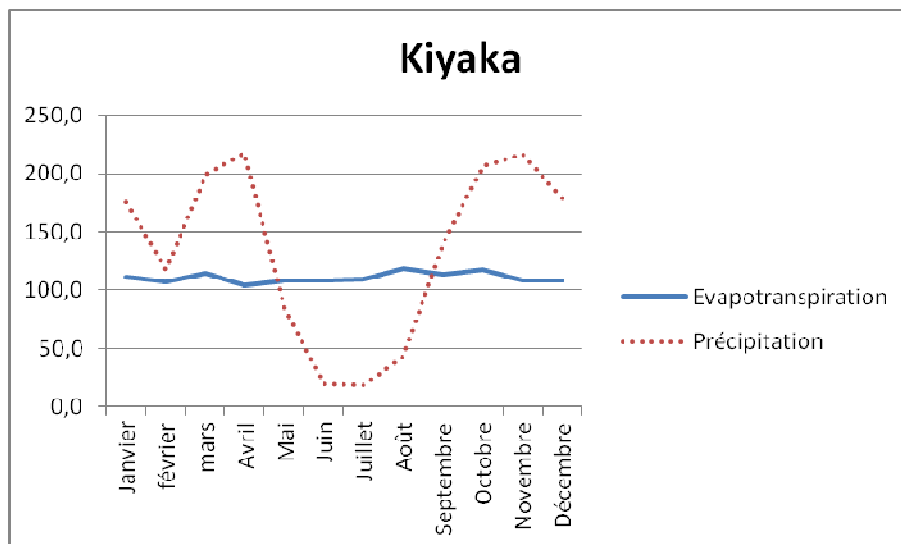
7.5 ANNEXE 5 - Quantité de semences à produire et surface pour chaque catégorie de semences

Surfaces 100%	Maïs	Riz	Arachide*	Niébé	Soja
Kasaï Oriental	310 016	76 458	87 824	3 536	750
Province orientale	160 479	240 297	137 280	7 980	300
Surface corrigées (%)	30	6	6	6	6
Kasaï Oriental	93 005	4 587	5 269	212	45
Province orientale	48 144	14 418	8 237	479	18
TOTAL (ha) (j)	141 148	19 005	13 506	691	63
Semences (Kg) semées/ha (a)	25	70	70	20	60
Demande (Kg) corrigés en semences commerciales (b)=(a)x(j)	3 528 709	1 330 371	945 435	13 819	3 780
Rendement (kg) semence/ha (c)	1 000	2 000	800	500	800
Superficie (ha) semences commerciales (d)=(b)/(c)	3 528.71	665.19	1 181.79	27.64	4.73
Quantité (kg) semences base à produire (e)=(d)x(a)	88 217.72	46 562.99	82 725.54	552.74	283.50
Superficie (ha) semences de base (f)=(e)/(c)	88.22	23.28	103.41	1.11	0.35
Quantité (kg) semences pré-base à produire (g)=(f)x(a)	2 205.44	1 629.70	7 238.48	22.11	21.26
Superficie (ha) semences de pré-base (h)=(g)/(c)	2.21	0.81	9.05	0.04	0.03
Quantité (kg) de semences de souche à produire (i)=(h)x(a)	55.14	57.04	633.37	0.88	1.59
Superficie (ha) minimum des parcelles de sélection conservatrice [(i)/(c)]x2	0.110	0.057	1.583	0.004	0.004

* Arachide décortiquée

7.6 ANNEXE 6 – Comparatif climatique des trois sites





7.7 ANNEXE 7 – Matériel et équipements de l'Unité de production semencière de l'INERA à Kinshasa récupérés de la seconde phase du projet

Inventaire au 31 janvier 2012

A. Matériel roulant

Nbre	Type	Marque	N° Chassis	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Véhicule 4 x 4	Toyota L.C. Prado	JTEBK29J-100017427	juin-06	27 000.00	EUR	Bon état
1	Véhicule 4 x 4	Land-Rover Defender	SALLDHMT8AA793625	juil-10	25 610.00	EUR	Bon état

B. Matériel informatique et assimilé

Nbre	Type	Marque	N° série	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Imprimante-couleur	HP Laser 2600n	CNHW6B3MZC	déc-06			Bon état
1	Imprimante-copieuse-scanner	Canon - iR1018	THW20886	oct-07			Bon état
1	Scanner	Scanjet hp 5530	CN6B7TR0Q0	juin-07			Bon état
1	Vidéoprojecteur	Acer XD1150	EYJ390100164300CA55910	juin-07			Bon état
1	Relieur	Fellowes	070105 VA 0004470	nov-07			Bon état
1	Disque dur externe 250 GB	Toshiba	250 GB	févr-09			Bon état
1	Ordinateur portable	Dell Latitude E6500		juil-09			Bon état (Gérard)
1	Imprimante-copieuse-scanner	Canon - iR1020	THW20886	mars-10	780.00	EUR	Bon état

1	Mini-ordinateur portable	Asus Eee PC 1201 NL	A20AAS056544	juin-10	620.00	USD	Bon état (Justin)
1	Mini-ordinateur portable	Asus Eee PC 1201 NL	A20AAS285224	juin-10	620.00	USD	Bon état (Roger)
1	Mini-ordinateur portable	Asus Eee PC 1201 NL	A20AAS056485	juin-10	620.00	USD	Bon état (Gérard)
1	Mini-ordinateur portable	Asus Eee PC 1201 NL	A20AAS285217	juin-10	620.00	USD	Bon état (Kasele)
1	Mini-ordinateur portable	Dell Inspiron 1018	SCN455	déc-10	600.00	USD	Bon état (Binsika)
1	GPS			nov-10	143.00	USD	Bon état
1	GPS-60			nov-10	251.00	USD	Bon état
1	Disque dur externe 320 GB	Transcend	S/N561677-11686	févr-11	146.00	USD	Bon état (Kizungu)
1	GPS - MAP	Garmin		mars-11	400.00	USD	Bon état
1	Ordinateur portable	HP 620	CNU04607LQ	juil-11	528.00	EUR	Bon état (Tryphon)
1	Onduleur de 800 VA	Mercury		août-11	135.00	USD	Bon état
1	Ordinateur fixe	Dell Vostro	230N MT E6600	nov-11	1 175.00	USD	Bon état
1	Ordinateur portable	DELL		avr-12			Neuf

C. Mobilier							
Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
2	Bureaux pour ordinateur		130x75x70 cm (swing)	juil-06			Bon état
2	Bureaux pour ordinateur		125x65x70 cm (surf)	juil-06			Bon état
2	Bureaux simples		100x74x59 cm (mérissier)	juil-06			Bon état
3	Chaises secrétaires		Avec roulettes	juil-06			Bon état
3	Chaises visiteurs stella		Métalliques	juil-06			Bon état
3	Rayonnages hauts (libri)			juil-06			Bon état
1	Table avec tiroir		130x68x45 cm	oct-06			Bon état
1	Chaise garnie simple		couleur bleue	oct-06			Bon état
1	Table simple		120 x 60 cm	juil-07			Bon état
1	Table simple		100 x 60 cm	juil-07			Bon état
1	Tableau blanc (Yiwu)		60 x 90 cm	juil-06			Bon état
1	Split	Daytek	12.000 BTU	juil-06			Bon état
1	Split	Daytek	9.000 BTU	juil-06			Bon état
1	Etagère en bois		5 rayons	mars-10			Reçu du programme d'urgences
D. Autres							
Nbre	Type	Marque	Caractéristiques/N° Série	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
4	Lampe de bureau		230V - Max 40 W	2007			Bon état
4	Rallonge-multiprises			2006			Bon état

1	Agrafeuse de 30 à 100 f.			2006			Bon état
1	Coffre-fort électronique	Perel		mars-07			Bon état
1	Rallonge de 20 m			sept-08			Bon état
1	Bouilloire	Severin		avr-09			Bon état
1	Bouilloire	Philips		avr-09			Bon état
1	Destructeur de papier			avr-10	45.00	USD	Bon état
1	Téléphone portable	Nokia		avr-10	75.00	USD	Bon état (Tryphon)
1	Téléphone portable	Nokia		mai-10	70.00	USD	Bon état (Gérard)
1	Téléphone portable	Nokia		juil-10	75.00	USD	Bon état (Binsika)
1	Téléphone portable	Nokia		juil-10	75.00	USD	Bon état (Kasele)
1	Téléphone portable	Nokia		juil-10	75.00	USD	Bon état (Roger)
2	Rallonge-multiprises	Le Grand	3 prises	févr-11	9.00	USD	Bon état
1	Groupe électrogène 13 Kva	Perkins	2008074075	août-11	10 140.00	USD	Bon état
1	Téléphone portable	Nokia		sept-11	100.00	USD	Bon état (Justin)
1	Rallonge-multiprises de 50 m	Le Grand	4 prises	déc-11	50.00	USD	Bon état
E. Kit Internet Wimax Standard				févr-10	600.00	USD	Bon état

7.8 ANNEXE 8 – Matériel et équipements du Centre de Yangambi récupérés de la seconde phase du projet

Inventaire au 25 janvier 2012

A. Matériel roulant

Nbre	Type	Marque	N° Châssis	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Tracteur agricole	Massey Fregusson	BUY47093	mai-10	31 000.00	EUR	Bon état
1	Pick Up double cabine	Land Rover Defender	SALLDKHT8AA794708	oct-10	25 990.00	EUR	Bon état
1	Pick Up double cabine	Toyota Hilux	AHTFK22G-703051328	juin-11	29 185.00	EUR	Bon état
1	Moto 4x4	Yamaha XTZ125	9C6KE083180002031	mars-11	3 809.00	EUR	Bon état
1	Moto 4x4	Yamaha XTZ125	9C6KE083880002043	mars-11	3 809.00	EUR	Bon état
1	Moto 4x4	Yamaha XTZ125	9C6KE083980002061	mars-11	3 809.00	EUR	Bon état
1	Moto 4x4	Yamaha XTZ125	9C6KE083X80002021	mars-11	3 809.00	EUR	Bon état

B. Matériel informatique et assimilé

Nbre	Type	Marque	N° série	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Ordinateurs de bur + acc.	HP 3010	E5400WIN7XP	oct-10	1 150.00	USD	Bon état
1	Ordinateur portable	Toshiba L450	171T4400	oct-10	875.00	USD	Bon état
1	Imprimante multifonctions	HP	M1132MFP	oct-10	425.00	USD	Bon état
2	Onduleur UPS 1100 VA	APC RS		oct-10	650.00	USD	Bon état
1	Ordinateur portable	E-Machines (Acer)	LXN970B012016039C11601	oct-10	550.00	USD	Bon état
1	Ordinateur portable	E-Machines (Acer)	LXN970B01201603F371601	oct-10	550.00	USD	Bon état
1	Ordinateur portable	E-Machines (Acer)	LXN970B012016007B21601	oct-10	550.00	USD	Bon état

1	Ordinateurs de bur + acc.	Dell Optiplex 380 MT	J88BZ4J	août-11	669.00	EUR	Etat neuf
1	Imprimante multifonctions	Canon MF4330	EML15785	août-11	430.00	USD	Etat neuf
2	Ordinateurs portables	Dell		avr-12			Etat neuf

C. Mobilier et petit matériel de bureau

Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
2	Splits de 18.000 BTU	SHARP		févr-11	1 500.00	USD	Bon état
1	Table informatique			sept-10	291.00	USD	Bon état
1	Chaise Safari S108			sept-10	307.00	USD	Bon état
1	Bureau ordinaire			sept-10	179.00	USD	Bon état
1	Chaise visiteur Safari			sept-10	230.00	USD	Bon état
1	Chaise visiteur en aluminium			sept-10	143.00	USD	Bon état

D. Machines à moteur

Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Groupe électrogène	Perkins P135	135 kva - triphasé	avr-10	20 000.00	EUR	Bon état
2	Atomiseurs	Solo		déc-10	5 770.00	EUR	Bon état
1	Tronçonneuse	Sthil 0.70		déc-10	1 950.00	USD	Bon état
1	Charrue à 4 disques			déc-10	3 453.00	EUR	Bon état
1	Semoir distributeur d'engrais		6 rangs	déc-10	8 846.00	EUR	Bon état
1	Pulvérisateur niveleur		24 disques	déc-10	4 280.00	EUR	Bon état
1	Epandeur d'engrais porté		capacité : 600 litres	déc-10	2 581.00	EUR	Bon état
1	Pulvérisateur à rampes		capacité : 400 litres	déc-10	3 237.00	EUR	Bon état

1	Remorque agricole			déc-10	8 307.00	EUR	Bon état
1	Motopompe			déc-10	300.00	USD	Bon état
1	Motopompe Honda	Honda		févr-11	300.00	USD	Bon état

E. Centre de Santé

Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
2	Balance pèse-bébé	Salter	avec culotte	juin-11	156.00	USD	Bon état
2	Balance adultes	SECA 761		juin-11	700.00	USD	Bon état
2	Boîtes isotherme de 15 litres			juin-11	312.00	USD	Bon état
2	Boîtes inox 18x8x4 cm			juin-11	100.00	USD	Bon état
2	Filtres à eau	Berkerfd		juin-11	130.00	USD	Bon état
1	Trousse de chirurgie			juin-11	340.00	USD	Bon état
2	Réchaud à pétrole			juin-11	182.00	USD	Bon état
2	Stérilisateur simple			juin-11	500.00	USD	Bon état
2	Tensiomètre			juin-11	260.00	USD	Bon état

F. Autres

Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
6	Pulvérisateurs à dos			sept-10	450.00	USD	Bon état
5	Brouettes			sept-10	171.00	USD	Bon état
1	Congélateur de 250 litres	XPER C030		déc-10	630.00	USD	Bon état
2	Ventilateurs			déc-10	67.00	USD	Bon état
2	Stabilisateurs de tension			déc-10	114.00	USD	Bon état
1	Table + chaise Sam			févr-11	327.00	USD	Bon état
6	Chaises en bois garnies			févr-11	120.00	USD	Bon état
10	Vélos	Kinga 4 x 4		mai-11	1 060.00	USD	Bon état
1	Machine à coudre	Singer		mai-11	110.00	USD	Bon état
13	Vélos	Kinga 4 x 4		juil-11	1 495.00	USD	Bon état
5	Brouettes			juil-11	200.00	USD	Bon état

NB : Le petit matériel agricole (houes, machettes, arrosoirs, hâches, bêches) est considéré comme consommables de terrain.

G. Kit Internet + parafoudre Legrand

mars-10 8 833.00 USD Bon état

7.9 ANNEXE 9 – Matériel et équipements du Bureau de liaison du projet à Kisangani récupérés de la seconde phase du projet

Inventaire au 12 avril 2012

A. Matériel roulant

Nbre	Type	Marque	N° Châssis	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Véhicule 4 x 4	Toyota Land Cruiser	HZJ78L(JTERB71J-800059357)	juin-11	36 171.00	EUR	Etat neuf
1	Moto 4 x 4	Yamaha XTZ125	9C6KE083580002050	mars-11	3 809.00	EUR	Bon état (Prof. Dheda - Unikis)

B. Matériel informatique et assimilé

Nbre	Type	Marque	N° série	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Ordinateur portable	DELL		avr-12			Unikis (prof. Dheda)
3	Ordinateurs portables	DELL		avr-12			Environn. Tshopo

C. Mobilier et petit matériel de bureau

Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
3	Tables simples		en bois	févr-11	375.00	USD	Bon état
3	Tables (bureaux)		importées avec caissons	févr-11	1 200.00	USD	Bon état
3	Chaises secrétaires		importées	févr-11	750.00	USD	Bon état
3	Chaises visiteurs		en bois	févr-11	105.00	USD	Bon état
3	Etagères en bois		fabrication locale	févr-11	270.00	USD	Bon état
2	Spilts de 18000 BTU	Sharp		févr-11	1 500.00	USD	Bon état

D. Autres

Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Groupe électrogène 10.6 Kva	Roben	10.6 kva	sept-11	9 000.00	USD	Bon état (voir Prof. Dheda - Unikis)

7.10 ANNEXE 10 – Matériel et équipements du projet au Centre de Gandajika récupérés de la seconde phase du projet

Inventaire au 27 mars 2012

A. Matériel roulant

Nbre	Type	Marque	N° Châssis	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Jeep Land Cruiser Pick Up	Toyota	JTELB715707054535	oct-06	26 000.00	EUR	Véhicule en fin de vie
1	Moto 4 x 4	Yamaha DT 175	DG01X-016558	juin-07	3 100.00	EUR	Bon état
1	Moto 4 x 4	Yamaha 125 XTZ	9C6KE083580002002	mars-11	3 809.00	EUR	Bon état
1	Moto 4 x 4	Yamaha 125 XTZ	9C6KE083480002119	mars-11	3 809.00	EUR	Bon état

B. Matériel informatique et assimilé

Nbre	Type	Marque	N° série	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Imprimante Laser	HP Laser 1020	CNCJ763365	mars-07			Bon état
1	Onduleur UPS 800 VA	Mustek	53508C02819	mars-07			Bon état
1	Scanner	Jet 3800	CN63WA10KR	juil-07			Bon état
1	Vidéoprojecteur	Acer XD1150	EYJ25020016170029F6010	2007			Bon état
1	Ordinateur portable	E-Machines (Acer)	LXN970B012016030131601	oct-10	550.00	USD	Bon état
1	Ordinateur portable	E-Machines (Acer)	LXN970B012016046841601	oct-10	550.00	USD	Bon état
1	Ordinateurs de bur + acc.	Dell Optiplex 380 MT	389BZ4J	août-11	669.00	EUR	Etat neuf
1	Ordinateur portable	HP 620	CNU04607GJ	août-11	528.00	EUR	Etat neuf
1	Imprimante multifonctions	Canon MF4330	EML14435	août-11	430.00	USD	Etat neuf
1	Onduleur de 800 VA	Mercury		juil-11	135.00	USD	Bon état

C. Petit matériel de bureau

Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
2	Agrafeuse simple			août-06			Bon état
3	Calculatrice électroniques			mai-09			Bon état
2	Rallonges multiprises			avr-07			Bon état

D. Equipement guest-house

Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	TV couleur	Sharp	21 "	août-07			Bon état
1	Radiocassette	sharp	avec vidéo-CD	août-07			Bon état
1	Congélateur	Whirpool	250 litres	août-07			En panne
1	Salon complet		Garni en velours	août-07			Bon état
1	Table de salle à manger			sept-07			Bon état
6	Chaises garnies en velours			sept-07			Bon état
29	Chaises en plastic			juil-09			Bon état
7	Tablettes de jardin		en plastic	août-08			Bon état
1	Mini-cuisinière			août-07			Bon état
1	Ventilateur	Crown		août-07			Bon état
1	Pendule			août-07			Bon état
1	Lit double (3/4)		en bois	août-07			Bon état
2	Lit simple (2/3)		en bois	août-07			Bon état
1	Matelas double			août-07			Bon état
2	Matelas simples			août-07			Bon état
1	Armoire vitrée			août-07			Bon état

2	Thermos à thé			août-07			Bon état
1	Jeux de 6 casseroles			août-07			Bon état
1	Service de table			août-07			Bon état
16	Verres à eau			août-07			Bon état
2	Plateaux			août-07			Bon état
1	Citerne de 1000 litres		en plastic	août-07			Bon état
1	Congélateur	NAKAI	Capacité : 258 litres	sept-10	590.00	USD	Bon état
1	Antenne parabolique	SUN STAR	Digital	oct-11	400.00	USD	Remplacer tête Antenne

E. Equipement dispensaire Ngandajika

Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Balance Adulte	SECA	150 Kg	juil-07			Bon état
1	Stéthoscope			juil-07			Bon état
1	Kit de petite chirurgie			juil-07			Bon état
2	Balance pèse-bébé	Salter	avec culotte	juin-11	156.00	USD	Bon état
2	Balance adultes	SECA 761		juin-11	700.00	USD	Bon état
2	Boîtes isotherme de 15 litres			juin-11	312.00	USD	Bon état
2	Tambours inox 18x8x4 cm			juin-11	100.00	USD	Bon état
2	Filtres à eau	Berkerfd		juin-11	130.00	USD	Bon état
1	Trousse de chirurgie			juin-11	340.00	USD	Bon état
2	Réchaud à pétrole			juin-11	182.00	USD	Bon état
2	Stérilisateur simple			juin-11	500.00	USD	Bon état
2	Tensiomètre manopoire			juin-11	260.00	USD	Bon état

F. Machines et matériel agricoles

Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Tracteur + remorque	Landini DT 8860	N° série TLWLW43196, Moteur RR815274321387N	déc-07			Pompe tracteur en réparation à Kin.
1	Atomiseur	Solo 450		avr-07			Bon état
1	Atomiseur	Solo 450		déc-06			Bon état
1	Couseuse à sac électr.	Singer	GK26-1A N° JJ149528	juil-07			Bon état
1	Tronçonneuse	Sthil 0.70	1106-648-0412	oct-07			Bon état
1	Machine à coudre (à main)	Shentuo		mars-07			Bon état
1	Frigo	LG	Capacité : 710 litres	oct-08			Bon état
1	Pulvérisateur tracté	Tecnoma		août-09			Bon état
15	Pulvérisateurs à dos		Capacité : 20 litres	oct-06			5 abîmés
1	Tronçonneuse	Sthil 0.70		juil-11	1 950.00	USD	Bon état
2	Atomiseur Solo	Solo 450		déc-10	2 885.00	EUR	Bon état

G. Autres

Nbre	Type	Marque	Caractéristiques	Année/acquis.	Valeur d'acquis.	Dev.	Observ.
1	Groupe électrogène	IVECO	60 KVA	avr-07			Bon état
1	Stabilisateur de 1000 VA			avr-07			Bon état
1	Stabilisateur de 2000 VA			oct-08			Bon état
2	Stabilisateur de 1500 VA			juil-07			Bon état
1	Cric			juil-07			Bon état
4	Extincteur			juil-07			Bon état
1	Pompe hydrophore	Japy	1.1/4	mars-08			Bon état
12	Pulvérisateurs à dos		Capacité : 20 litres	févr-10	1 800.00	USD	Bon état
1	Manomètre			mai-11	191.00	USD	Bon état
15	Pulvérisateurs à dos		Capacité : 20 litres	juil-11	1 200.00	USD	Bon état

NB : Le petit matériel agricole (houes, machettes, arrosoirs, haches, bêches) est considéré comme consommables de terrain.

H. Kit Internet D-LINK à Ngandajika

juin-07

Bon état

7.11 ANNEXE 11 – TdR PERSONNEL LONG TERME

7.11.1 ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE

La personne en place sera prolongée. Sous la Responsabilité du Représentant résident et du Co Responsable de l'UCAG-MINAGRI, l'Assistance technique est mise à disposition de la Direction des Productions et de l'Unité de production des semences de l'INERA. L'Expert spécialiste en production de semences et des filières semencières aura la responsabilité technique et financière de l'exécution du projet avec le responsable de l'Unité de Production des semences de l'INERA. Ses tâches sont les suivantes :

Tâches principales :

D'une façon générale, l'AT contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique du projet. Pour cela, il doit rédiger non seulement un plan d'opérations destiné à rejoindre l'objectif au sein de l'INERA, mais il doit en plus sensibiliser les différents acteurs de la filière pour la mise en place d'une structure semencière plus générale et opérationnelle.

D'une façon plus spécifique, il aura en charge la responsabilité de la contribution belge au projet et apporte tout son appui au bon fonctionnement et à l'accomplissement des tâches de l'Unité de production des semences. Il assure donc :

- la gestion administrative et financière du projet selon les procédures officielles de la CTB,
- aider au fonctionnement de l'Unité de production des semences au sein de l'INERA et son mode de gestion en collaboration avec son collègue congolais,
- aider à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan directeur de la production de semences vivrières initiales,
- aider à l'élaboration des plans d'entreprise des sites,
- aider à l'élaboration d'une convention de partenariat avec le SENASEM (et le projet ASS),
- appuyer la relance des contacts avec les centres internationaux de recherche agronomiques et les universités pour un redémarrage des activités de recherche à l'INERA,
- planifier avec les équipes des différents sites le plan de campagne et son exécution,
- le développement la coordination avec les différents intervenants dans le secteur,
- la rédaction des rapports d'exécution semestriels et la rédaction du rapport final,
- la rédaction des différents documents techniques décrivant les procédures pour la sélection conservatrice, la production des semences de souche, pré-

base et base, les normes de qualité afférentes à chacune des catégories, les procédures de contrôle interne,

- la supervision de la rédaction des fiches descriptives des principales variétés en diffusion,
- évaluer les besoins de formation et organiser les formations des chercheurs et techniciens impliqués dans la production de semence, la formation du personnel scientifique et technique aux différents niveaux (personnel technique pour la production et le contrôle),
- l'établissement du planning d'appels d'offre publics, les préparer avec l'appui du Co Responsable de l'UCAG-MINAGRI et le suivi des cahiers des charges pour l'équipement et le matériel des différents centres,
- assurer le suivi-évaluation de l'exécution du projet avec le chargé du suivi évaluation interne,
- la logistique du projet comprenant la fourniture, à temps et à heure, des moyens opérationnels pour la production aux différents centres et stations.

Localisation :

Basé à la direction générale de l'INERA à Kinshasa.

L'AT veillera à avoir une présence maximale sur les sites d'intervention.

Qualification :

- Diplôme d'ingénieur agronome ou de docteur en agronomie
- Solide expérience dans les domaines tels que la sélection conservatrice, la production de semences de souche, de pré-base, de base ainsi qu'en matière de contrôle de la qualité.
- Expérience en renforcement des capacités et des activités de formation du personnel
- Capacités requises pour mener à bien les travaux de réhabilitation et de rééquipement des Centres de recherche concernés par le Projet.
- Esprit entrepreneur
- Expérience en gestion de projet
- Une grande capacité à travailler en équipe dans un milieu multiculturel et multidisciplinaire.
- Disposé à voyager régulièrement dans le pays malgré des conditions parfois difficiles.
- Devra être sensibilisé au Genre et à l'Environnement

7.11.2 Expertise nationale : Directeur des Productions

L'INERA a désigné le responsable de l'Unité de production des semences pour le suivi de l'exécution du projet. Il est le responsable de la contribution congolaise au projet et aura pour tâche :

Tâches principales :

De façon globale, il apporte sa contribution à l'atteinte de l'objectif spécifique en procurant tout son appui au développement des productions sur le terrain dont il aura particulièrement la charge. Il est le secrétaire de la Structure mixte de concertation locale pour laquelle il rédige le compte rendu de réunion.

Il assure en outre tout son appui à l'expert international pour :

- l'établissement d'un plan de production,
- la rédaction des règlements techniques de production et contrôle,
- le suivi sur le terrain de l'application du plan selon les procédures définies,
- la constitution, la mise au travail et le suivi des équipes de terrain,
- la collecte des informations relatives à la production et au contrôle, nécessaires à la rédaction des rapports intermédiaires et finaux,
- la formation des agents de terrain,
- les relations nécessaires au sein de l'INERA, notamment avec les responsables des programmes de recherche pour l'identification et la description des variétés à introduire dans le programme de multiplication,
- établir les besoins en équipements et moyens de production destinés à renforcer la production des semences,
- la logistique et la distribution des moyens de production dans les centres et stations,
- le suivi de l'utilisation des moyens de production,
- l'étude du marché (clients potentiels et quantités demandées dans les provinces couvertes par le projet), l'étude de la structure du prix de revient de la semence de base.

Localisation :

Basé à la direction générale de l'INERA à Kinshasa. Il aura à réaliser de nombreuses missions sur le terrain dans les six sites de production avec un programme estimé à une visite par semestre et par site. Un suivi rapproché devra être assuré dans le nouveau site de Yangambi.

Qualification :

- Cet expert est un ingénieur agronome ou docteur en agronomie, désigné par l'INERA qui dispose d'une bonne expérience du mode de fonctionnement de l'Institution.

- Expérience de l'exécution des projets de coopération
- Bonnes connaissances de l'outil informatique.
- Il possède une bonne expérience du secteur semencier et particulièrement de l'organisation et du contrôle de la production sur le terrain dont il aura particulièrement la charge.
- Très bon meneur d'hommes.

7.11.3 Expertise nationale : Le chargé du suivi évaluation

Sous la responsabilité du responsable de l'Unité de production des semences et de l'Assistant Technique, le chargé du suivi évaluation du programme de production de semences et des filières semencières aura pour tâche ce qui suit :

Tâches principales :

- Suivre les plans de production et les plans d'entreprise des six sites de production
- Suivre les activités de contrôle de qualité des semences produites
- Suivre les prix de revient de la production des semences
- Mettre en place un système de suivi et son support informatique et de communication par internet
- Effectuer de nombreuses missions de terrain et rédiger les rapports de mission
- Suivre et consolider les statistiques du projet en matière de superficie cultivée, les productions, les volumes commercialisés, etc
- Assurer avec le SENASEM/ASS la destination des semences de base vendues
- Participer aux études sur l'établissement des prix de revient des semences produites
- Suivre et évaluer les bonnes pratiques culturales respectueuses de l'environnement (consommation et utilisation des produits chimiques, et l'utilisation des compostières)
- Participer aux sessions de formations
- Participer à la rédaction des rapports d'exécution
- Toutes autres tâches de suivi évaluation demandées par la direction du projet

Localisation :

Kinshasa avec de nombreux déplacements sur le terrain

Qualification :

- Ingénieur agronome ou équivalent (niveau maîtrise)
- Expérience dans les productions de semences serait un atout
- Possédant une expérience dans le secteur du suivi évaluation
- Polyglotte en langues nationales (Lingala, Swahili, etc.)
- Très bonne maîtrise de l'informatique et spécialement le programme Excel et ceux concernant les bases de données (Access, SPRS, etc)
- Aptitude à travailler en équipe